

Séance de l'après-midi du 16 mai 2006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 mai 2006 à 13 h 30

Salle Fraser et Blondeau

Hôtel Lévesque

171, rue Fraser

Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme CHANTAL THÉRIAULT 8
M. DANIEL COUTURE 13
M. JOHN BURCOMBE 17
M. JEAN-PIERRE GRATTON 42
REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION PAR LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE 52
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE (SECTEUR FAUNE) 67
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. RENÉ PELLETIER 76
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION 82

**SÉANCE DU 16 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour. Nous débutons cette deuxième séance d'audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

15 Monsieur Boulianne, hier, il y avait certains documents qu'on vous avait demandé de déposer, notamment le nombre de signatures d'entente avec les propriétaires à Saint-Épiphanie et le nombre d'éoliennes par terrain, et ainsi que le nombre de propriétaires non résidents.

Est-ce que ce document-là est prêt et est-ce que vous allez le déposer?

20 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, monsieur le Président. J'ai fait un inventaire des propriétaires et du nombre d'éoliennes dans la municipalité de Saint-Épiphanie. Au moment où on se parle, nous avons dix-sept (17) ententes, totalisant vingt-neuf (29) éoliennes. Il reste des ententes à faire pour six (6) éoliennes, ce qui veut dire peut-être trois (3) ou quatre (4) propriétaires terriens à rencontrer.

25 Dans les dix-sept (17) ententes, il y a douze (12) résidents de Saint-Épiphanie, un (1) de Montréal, deux (2) de Rivière-du-Loup et deux (2) de Cacouna. C'est un document que je pourrai vous déposer.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, vous le déposerez auprès de madame Boutin, s'il vous plaît.

Ensuite, il y avait également le détail sur les méthodes de nettoyage des éoliennes.

35

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, je vais vous présenter un Power Point, expliquant la machinerie qui est utilisée pour faire le nettoyage des éoliennes.

40

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est avec de l'eau, je présume?

45

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Parfait. Est-ce que vous avez déposé également les acétates, en fait les Power Point qui ont été montrés hier soir à l'écran?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

55

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

60

Ça a été fait. Et également, on avait fait une demande de détail sur la demande d'autorisation de la CPTAQ.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

65

J'ai ce détail-là. Est-ce que vous voulez que je vous en fasse part tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va être déposé auprès de madame Boutin.

70

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

75

Ensuite, le nettoyage et l'entretien des pales.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

80

Je peux vous présenter quelque chose tout de suite, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

85

Tantôt, oui.

90 Ensuite, il y a une demande qui a pas été tout à fait faite, mais qu'on va vous faire présentement, il y a une autre demande que j'avais faite hier après-midi, avant qu'on commence, à monsieur Demers, c'est-à-dire une carte agrandie du PR4, c'est le même type de carte que je voudrais, que la Commission souhaiterait obtenir.

Monsieur Demers, est-ce que les démarches ont été entreprises à cet effet?

PAR M. ROBERT DEMERS:

95 Oui monsieur le Président, les démarches ont été entreprises. Par contre, c'est une copie qui a été demandée, je pensais que c'était une copie de travail plutôt que sous forme de pièce.

100 Donc demain, il faut nous laisser le temps parce que c'est assez difficile, à Rivière-du-Loup, de trouver la possibilité d'imprimer couleur sous ce format-là, mais demain au plus tard, vous allez avoir douze (12) copies de la carte en question. Il y en a une copie qui devrait rentrer sous peu, elle a été commandée dès ce matin.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Parfait, merci, monsieur Demers.

En fait, cette carte-là, ça implique aussi les dernières modifications qui ont été apportées?

PAR M. ROBERT DEMERS:

110 Oui, celle qui va vous être déposée demain, ça inclut le projet tel qu'il est présenté, c'est les dernières modifications.

115 Mais en plus de ce que vous avez sur le tableau, ça illustre aussi les chemins pour relier chacune des éoliennes en phase construction ou en phase exploitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Parfait, merci.

Monsieur Boulianne, la MRC vous a remis une carte qui a été déposée aussi à la Commission sous la cote DB1, intitulée "Zones d'interdiction des éoliennes".

125 À partir de cette carte-là, est-ce que vous êtes en mesure de disposer les éoliennes, en fait de bien situer les éoliennes qui seraient à partir de votre projet? Parce que bon, on comprend que les zones d'interdiction de la MRC, cette carte-là correspond au Règlement de contrôle intérimaire, et on vous demande, à partir de la carte, peut-être qu'en vous organisant

avec la MRC, parce que je pense que cette carte-là est à faible résolution, est-ce que ça se peut, chez vous?

130

PAR M. NICOLAS GAGNON:

Cette carte-là est produite à partir de notre système de géomatique, donc on peut la sortir à la résolution qu'on veut, dans le fond.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous pouvez avoir une très grande résolution, à ce moment-là, sans aucun problème?

140

PAR M. NICOLAS GAGNON:

Oui. En fait, c'est ça, la résolution est limitée par les fonds de carte, si on veut, les données de base. Mais outre ça, on peut l'agrandir comme vous voulez.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

En tout cas, vous pouvez vous organiser avec la MRC pour pouvoir l'agrandir de façon qu'on soit en mesure, finalement, de bien visualiser l'emplacement des éoliennes; en fait dans les parties qui restent, parce que si on enlève les parties où vous ne pouvez pas installer d'éoliennes, seulement dans la partie qui reste, est-ce que c'est possible pour vous, avec la MRC, de procéder à ça?

150

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, je crois que ce serait possible de faire cet exercice-là, de superposer finalement la zone restrictive à l'implantation d'éoliennes. Il suffit de vérifier la comptabilité des systèmes informatiques, je pense que ça peut se faire sans problème.

155

160

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez pouvoir peut-être nous déposer ça demain ou jeudi?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

165

Ça peut être peut-être un petit peu plus long.

PAR LE PRÉSIDENT:

170

De toute façon, vous allez nous revenir, nous donner des indications là-dessus.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

180 Au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a un document portant sur les normes d'intervention en forêt publique. Est-ce que ce serait possible de déposer ce document-là?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

185 Oui, absolument, sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Parfait, merci.

Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y en a qui ont d'autres documents à déposer?

PAR M. JEAN BONNEAU:

195 Monsieur le Président, est-ce que vous considérez les documents Power Point, exemple pour les divisions fonctionnelles qu'on avait déjà discuté, est-ce que vous considérez ça comme un document à déposer?

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un document à déposer, effectivement.

PAR M. JEAN BONNEAU:

205 D'accord. Donc on en a, nous aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Parfait, merci monsieur Bonneau.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

215 Monsieur le Président, je crois que vous avez demandé si on avait déposé de nouveaux documents, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Oui, exact.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

225 Parce que j'étais parti donner de l'information, excusez-moi. Oui, on a déposé à la Commission la liste des points à partir desquels on désirait, à la MRC, que les simulations visuelles soient faites; on a déposé les photos prises à partir de ces points-là, et puis les coordonnées géographiques, GPS de ces points.

230 Et d'autre part, on a aussi déposé une étude qui a été réalisée par la firme Ruraliste, un consultant de Kamouraska, sur la caractérisation des paysages de la MRC. Ça a pas été fait du tout dans le cadre du projet, du présent projet, c'est une étude qui avait été commandée bien avant l'annonce du projet, mais on estime que ça peut être des éléments de connaissance intéressants pour la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Parfait, je vous remercie infiniment, monsieur Gagnon.

Oui, allez-y!

240 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui, monsieur le Président, Nelson Fournier pour le secteur Faune. J'ai déposé aujourd'hui le protocole pour l'inventaire des chiroptères

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Fournier.

250 Autres documents de la part des personnes-ressources? Oui.

PAR M. PIERRE OUELLET:

255 Bonjour monsieur le Président, Pierre Ouellet, du ministère Développement économique, Innovation et Exportation. J'ai déposé un portrait économique pour la région du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Et est-ce que ce portrait-là fait partie de la présentation que vous pourriez faire en fin d'après-midi?

PAR M. PIERRE OUELLET:

265 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Parfait. Donc attendez peut-être en fin d'après-midi, vous allez le déposer, il y a aucun problème. Merci.

Le registre est présentement ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

275 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la Commission, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

280 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure à l'audience. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, vous pouvez poser deux (2) questions par intervention et ce, sans sous-question. Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez.

285 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Maintenant, comme je l'ai mentionné hier soir, nous allons continuer avec les premières personnes qui étaient déjà inscrites, et si elles ne sont pas ici, nous allons quand même conserver leur nom et nous allons débiter de nouveau avec elles ce soir.

290

**PÉRIODE DE QUESTIONS
CHANTAL THÉRIAULT**

295

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur André Roussel.

300

Monsieur André Stainier.

Monsieur Armand Pouliot.

305

Monsieur Bilbo Cyr.

Monsieur Charles Pelletier.

Madame Chantal Thériault. Bonjour madame Thériault.

310

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

Nous, nous avons une propriété de cent soixante-six (166) acres à Saint-Épiphan, dans le Premier Rang, et j'ai eu l'énorme et désagréable surprise de voir que dans le premier plan du projet de SkyPower, ils ont placé une éolienne sur notre propriété.

315

Ma question est: Quel est le sérieux et le professionnalisme de ceux qui ont conçu ces plans-là.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

325

Là, je vais demander une précision sur la question. Vous parlez du plan préliminaire, le premier projet qui a été présenté?

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Est-ce que c'est le premier projet qui a été présenté, madame Thériault?

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

335

Oui, c'est le premier projet, oui.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

340 OK. Au niveau du premier projet, un facteur qui peut expliquer ça, c'est au niveau de l'échelle des cartes. Si vous avez une feuille onze-dix-sept (11-17) qui représente un territoire de cinq cents kilomètres carrés (500 km²), ça peut être assez difficile de dire avec précision que l'éolienne est sur un terrain plutôt qu'un autre.

345 Cependant, ce que je peux vous assurer, je l'ai expliqué hier et je le répète aujourd'hui, c'est qu'il y a aucune éolienne qui va être installée sur une propriété sans le consentement du propriétaire. Ça, c'est sûr, on n'a pas de pouvoir d'expropriation, alors c'est toujours une démarche qui se fait en collaboration avec le propriétaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Monsieur Boulianne, vous vous adressez toujours à moi, d'accord? Merci.

En fait, vous avez bien compris la réponse, madame Thériault?

355 **PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:**

Ce que j'ai compris, c'est que les plans, ils ont pas été bien faits. C'est juste ça que j'ai compris.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

365 Non. Effectivement, je pense que quand une firme fait un projet préliminaire, évidemment, on s'installe et dans un premier temps, c'est fait de façon très très très préliminaire, ça ne correspond pas aux plans définitifs, ça correspond même pas aux plans qui sont à mi-parcours. C'est vraiment un préliminaire et par la suite, la firme doit faire son travail, c'est-à-dire rencontrer chacune des personnes chez qui ils ont l'intention d'installer une éolienne.

Est-ce que la démarche a été effectuée chez vous?

370 **PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:**

Oui, la démarche a été effectuée, mais on a refusé, nous autres, de signer le contrat. Bien, on veut dire, c'est pas un contrat, en réalité, c'est une option. On n'a pas signé rien du tout.

375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à ce moment-là, vous n'avez pas à vous inquiéter, il y aura pas d'éolienne chez vous.

380 **PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:**

Non, ça je le sais. Ce que j'aime pas, c'est que les gens qui ont consulté les documents, ils ont dit, vous avez une éolienne chez vous.

385 Moi, je suis pas contre l'énergie éolienne, je suis pour ça, mais pas à n'importe quelle condition et pas à n'importe quel prix, et surtout pas chez nous. Et ça passe que nous autres, on en aurait une chez nous. Vous comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Oui, je comprends très bien. Des fois, la réprobation populaire est plus néfaste que d'autre chose.

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

395

C'est ça. Et on voulait pas subir, les gens, qu'est-ce qu'ils allaient penser de ça, de nous autres.

400 Alors ça a duré pratiquement deux (2) ans, ça, sans même qu'on sache qu'il y en a qui avaient dit, bien, vous en avez une chez vous. Bien, c'est un préjudice, que je trouve qu'ils auraient mieux fait de faire leur travail en partant.

Parce que quand ça part déjà croche en partant, c'est jamais bon. Vous comprenez?

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends, madame, mais je suis certain que le promoteur en prend bonne note également, de votre commentaire.

410 Votre seconde question, madame Thériault.

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

415 OK, la seconde question, les nouveaux plans, je les ai consultés à la bibliothèque municipale, également à la municipalité de Saint-Épiphanie, ils ont les nouveaux plans, et je comprends rien parce que c'est juste des petits points, je peux pas savoir où sont les éoliennes, et puis c'est pas clair. C'est juste des petits points, vous comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT:

420

En fait autrement dit, vous me dites que vous savez pas sur quels lots elles sont?

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

425 Non, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Monsieur Boulianne, je comprends que sur une carte huit et demie-onze (8 ½-11), c'est difficile d'inscrire les lots, d'ailleurs on a parfois de la difficulté à lire le nom des rangs et des routes, etc.

435 Est-ce que vous avez un plan, à Saint-Épiphanie, ou une carte assez grande, où on est en mesure de lire parfaitement le nom des rangs et les différents lots sur lesquels les éoliennes seront installées?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

440 Au niveau des cartes qu'on a à notre disposition, bon premièrement, celle qui est accrochée au mur à l'arrière donne un aperçu avec une meilleure échelle, voir quelles sont les propriétés visées par les éoliennes.

445 C'est sûr, un agrandissement peut se faire encore du secteur Saint-Épiphanie, pour que ce soit encore plus précis. Mais on dispose pas, pour l'instant, de ces cartes-là avec par-dessus, superposés, les lots et les propriétés légales, parce que c'est un exercice qui doit être fait à peu près à la toute fin, par les gens du domaine légal, les arpenteurs-géomètres.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Donc vous êtes pas en mesure de nous dire sur quels lots, à l'heure actuelle, les éoliennes seraient situées?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

455 Oui, on a tous les lots, on a une très bonne précision. Mais de là à faire un plan précis, je pense que cet exercice-là doit se faire plus tard, avec l'intervention d'un arpenteur, lorsque vient la procédure légale.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 En fait, on vous demande pas l'emplacement précis avec GPS, mais ce qui serait peut-être intéressant, de dire que sur tel lot il y a telle éolienne, il y a une (1) éolienne ou deux (2) éoliennes.

465 Et si c'était possible pour vous de rendre disponible cette information, je pense que les citoyens de Saint-Épiphane seraient plus en mesure, parce qu'ils connaissent bien les lots, ils connaissent bien les propriétaires. Dans le fond, c'est facile pour eux de trouver l'information par la suite à savoir, bon, c'est quel propriétaire, à qui appartient ce lot-là.

470 Donc si vous pouvez préparer cette information et la rendre disponible, la déposer à la Commission. Comme ça, madame Thériault et d'autres résidents de Saint-Épiphane pourraient en prendre connaissance.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

475

Oui, c'est quelque chose que nous pouvons faire et que nous ferons.

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Parfait, je vous remercie, monsieur Boulianne.

Merci, madame Thériault.

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

485

Mais j'aimerais que ce soit fait assez vite, parce que – pas plus tard. Vous comprenez ce que je veux dire, qu'on ait l'information nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

490

Non, non, en fait vous voulez pas que ce soit dans trois (3) mois.

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

495

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

500

Donc monsieur Boulianne, vous pouvez nous déposer ça à quelle vitesse?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

505

Tout dépendant du déroulement de la semaine, ça pourrait être cette semaine ou au plus tard la semaine prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au plus tard la semaine prochaine, parfait. Donc au plus tard la semaine prochaine, vous aurez l'information.

510

PAR Mme CHANTAL THÉRIAULT:

Je vous remercie, ça a bien répondu à mes questions.

515

PAR LE PRÉSIDENT:

Bienvenue, madame Thériault.

520

DANIEL COUTURE

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Monsieur Daniel Couture, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Couture.

PAR M. DANIEL COUTURE:

530

Bonjour. Bon moi, j'ai deux (2) petites questions, c'est simple, c'est plus peut-être original que les autres mais en tout cas!

Vous, les gens de SkyPower, êtes-vous un mouvement religieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

535

Monsieur, vous vous adressez toujours à moi.

Monsieur Boulianne, êtes-vous en mesure de me dire si vous êtes un mouvement religieux ou autre chose.

540

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Du tout.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

Du tout, non.

Votre seconde question.

550

PAR M. DANIEL COUTURE:

Non. Alors pourquoi n'êtes-vous pas tenus de payer des taxes municipales comme toutes les industries ou citoyens de Saint-Épiphane.

555

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Madame Labelle, est-ce qu'elle est présente aujourd'hui?

560

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

Non monsieur, elle est absente.

PAR LE PRÉSIDENT:

565

Oui, si vous voulez vous approcher, s'il vous plaît, au micro.

PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:

570

Un complément d'information. C'est que les équipements de production, électricité ou autres, au niveau du gouvernement, c'est pas taxable. Alors on peut pas imposer ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

575

En fait, c'était la réponse...

PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:

C'est pour ça qu'ils ont fait une fondation.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie infiniment, monsieur Michaud.

585

Donc effectivement, je connaissais déjà la réponse mais j'aurais préféré, je pensais que madame Labelle était présente mais elle n'était pas présente.

Effectivement, ce sont des équipements qui sont non taxables, les équipements de production.

590

PAR M. DANIEL COUTURE:

595 Moi, je savais la réponse, mais je voulais savoir, la plupart des gens ne le savent pas, que ça s'en vient dans une municipalité mais ça nous apporte pas grand-chose ou très peu. Parce que toute industrie, normalement, c'est une production. J'ai déjà fait de la production, j'étais taxé, c'était pas de l'énergie. Ça va pour cette question.

600 Vous voulez implanter un parc éolien, donc une plantation d'éoliennes; vous voulez envahir notre territoire, polluer notre vue, nos oreilles, notre tranquillité, polluer notre vie.

 Qu'avez-vous prévu pour nous dédommager de tous ces inconvénients? Un régime de bananes, peut-être!

PAR LE PRÉSIDENT:

605 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

610 Bon regardez, nous avons fait l'implantation des éoliennes en respectant les directives demandées par la MRC, en respectant les normes standard d'implantation d'éoliennes par rapport aux résidences et par rapport aux chemins d'accès, par rapport aux périmètres d'urbanisation, de façon à ce que la perturbation des citoyens soit au minimum.

615 Comme j'avais déjà mentionné, à Saint-Épiphanie, la distance moyenne des éoliennes par rapport aux habitations, c'est plus qu'un kilomètre (1 km); dans le pire des cas, une éolienne sera située à quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m) d'une habitation.

620 C'est sûr que la seule manière qu'une compagnie peut compenser finalement visuellement, c'est en donnant une redevance à la municipalité. Je demanderais peut-être le projecteur, il est déjà ouvert.

625 Au niveau des redevances qui sont données aux municipalités – je vais changer d'acétate – bon, comme mentionné hier, au niveau de la municipalité de Saint-Épiphanie, il y a soixante-dix mille dollars par année (70 000 \$) qui va aller en redevance, au niveau de la municipalité. Donc les propriétaires terriens visés par les éoliennes ont une redevance, et il y a une redevance de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) qui s'en va à l'ensemble de la municipalité.

630 Bon, cette redevance-là, on peut avoir le premier réflexe de dire, ça va à la municipalité, ça va pas à moi, mais indirectement, avec cet argent-là, la municipalité peut offrir des services, faire des infrastructures qui vont être pour le bénéfice de l'ensemble de la population.

635 J'ai fait un tableau de l'impact de la redevance qu'on voit ici. Pour une évaluation de cent mille dollars (100 000 \$), OK, dans le cas de Saint-Épiphane, c'est une municipalité qui a quand même une redevance assez importante, de l'ordre de soixante-dix mille (70 000 \$), et où l'évaluation foncière uniformisée, en 2006, est de l'ordre de vingt-neuf millions sept cent mille (29 700 000 \$), donc ça donne une redevance, si on fait la proportion pour cette évaluation de cent mille dollars (100 000 \$), à deux cent trente-cinq dollars par année (235 \$), ce qui est assez significatif.

640 C'est sûr qu'il faut pas partir avec en tête que ça va se traduire par une réduction du compte de taxes de deux cent trente-cinq dollars (235 \$), pour une évaluation de cent mille dollars (100 000 \$), c'est pas tout à fait de même que ça peut fonctionner au niveau de la municipalité; mais cet argent-là servira à faire des infrastructures, faire différents éléments qui seront pour le bénéfice de l'ensemble des municipalités.

645 Et puis au niveau de ces redevances-là, elles vont être données aux municipalités par le biais d'une fondation. Ce point-là avait été soulevé hier, la fondation a été mise en place, par cette structure-là, pour éviter que d'une certaine façon, certaines municipalités soient pénalisées au niveau de la péréquation, les municipalités qui sont moins riches foncièrement reçoivent un certain montant du gouvernement, ça fait qu'en remettant une redevance par le biais d'une fondation à une municipalité, ça évite de se faire pénaliser au niveau de la péréquation qu'il pourrait y avoir.

655 Au niveau du promoteur, ça change rien, que ce soit une fondation ou que ce soit un paiement qui se fait de façon annuelle, c'est une dépense au même titre. Au niveau de la fondation, le désir de SkyPower, c'était d'avoir un représentant de chaque municipalité qui soit sur le conseil d'administration de la fondation, avec un représentant de SkyPower, et que la gestion de la fondation se fasse par les représentants de la municipalité.

660 Aussi, je voudrais apporter une précision au niveau des démarches qui ont été faites et de l'information qui a été donnée au niveau de la fondation. Hier, il y a un point qui a été soulevé à ce niveau-là.

665 Mais SkyPower, en 2005, avait déjà fait une démarche auprès de l'ensemble des propriétaires visés, l'ensemble des municipalités visées par le projet, je vous lis juste un petit extrait de la lettre qui a été envoyée le 10 août 2005, qui était adressée aux maires et aux membres du conseil des municipalités Saint-Arsène, Saint-Épiphane, Cacouna village, Cacouna paroisse – c'était avant la fusion – et L'Isle-Verte, je lis deux (2) paragraphes pour faire ça assez court:

675 "Il nous fait plaisir par la présente de vous confirmer la création par SkyPower d'une fondation dont le nom pourrait être Fondation SkyPower Terravent et ce, conformément aux échanges que nous avons eus à ce sujet dans nos rencontres précédentes.

680 "Le projet Terravent suit son cours, blablabla. En ce qui concerne la fondation, il nous fait plaisir de vous préciser le cadre prévu, à savoir la fondation sera établie avec cinq (5) membres fondateurs, soit une personne par municipalité visée par le projet, les municipalités sont Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, Cacouna paroisse, ville et L'Isle-Verte. Le conseil de gestion sera composé de sept (7) membres, un représentant de chaque municipalité qui sera choisi par résolution de chacun des conseils municipaux, un représentant de SkyPower et un représentant désigné par le Conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup.

685 "SkyPower remettra à la fondation, après chaque année complète de l'opération de son parc éolien, un pourcentage de produit pour ledit projet."

Ça a été envoyé le 10 août 2005. Il y a eu des discussions avec la MRC au début de l'année 2006.

690 Les redevances qu'on donnait aux municipalités étaient plus basées sur un certain pourcentage des revenus par année, et c'était une approche qui était peut-être moins appréciée au niveau des municipalités, c'est le pouls qu'on a eu par la MRC, alors ils préféraient avoir un montant fixe et garanti annuellement.

695 Le montant fixe minimum garanti annuellement était de l'ordre de deux cent mille (200 000 \$); avec les annonces qu'on a faites au début de l'année, on a majoré ce montant-là à trois cent mille dollars (300 000 \$), pour l'ensemble des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Parfait. Je vous remercie, monsieur Boulianne.

Merci monsieur.

PAR M. DANIEL COUTURE:

Merci, monsieur le Président.

710 _____
JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Monsieur John Burcombe, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

720 Bonjour monsieur le Président. Si vous me permettez un petit commentaire pour débiter,
je trouve que c'est complètement inacceptable que le promoteur n'a pas une carte à grande
échelle pour présenter la position des éoliennes, et on risque de ne pas l'avoir lors de cette
première partie des audiences. Alors je crois que dans les autres projets d'éoliennes, cette
information est déjà disponible quand le dossier est déposé au BAPE. Alors ici, on est en
audience et on n'a pas une carte fiable.

725

Alors question pour le ministère de l'Environnement. Étant donné qu'il y a eu un certificat
d'autorisation émis en novembre dernier pour les six (6) éoliennes tests, est-ce qu'il y a des
travaux qui sont commencés.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Juneau, du ministère de l'Environnement, en fait monsieur Burcombe
veut savoir, je présume que c'est monsieur Talbot qui va répondre, compte tenu que c'est la
Direction régionale je pense qui a donné le certificat d'autorisation, c'est ça, pour les six (6)
735 éoliennes et pour le poste de transformation.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Effectivement, il y a eu un certificat d'autorisation émis le 23 novembre 2005. Il y a
740 toujours pas de travaux qui ont été amorcés, mais les autorisations environnementales,
autrement dit le certificat a été émis par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

745 Est-ce que vous pourriez préciser, monsieur Juneau, ce qui est autorisé dans le certificat
d'autorisation de la phase 1.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

750 En fait, je veux pas aller trop loin, c'est quand même la Direction régionale qui l'a émis,
mais sommairement, si vous pouvez vous contenter d'un résumé, principalement il y a six (6)
éoliennes qui sont autorisées, le poste élévateur qui est autorisé, les chemins d'accès pour aller
à ces éoliennes-là, ainsi que le filage souterrain pour relier les éoliennes. Mais ça se limite aux
six (6) éoliennes.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça se limite aux six (6) éoliennes.

760 Est-ce que les routes d'accès, ce qui est requis pour les six (6) premières éoliennes, parce qu'on parle de faire des routes, est-ce qu'on fait des routes strictement pour les six (6) éoliennes ou on fait les routes pour éventuellement implanter les futures éoliennes de la phase 2 et 3, telles qu'exprimées par le promoteur hier soir.

765 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Ça se limite à ce qui permet de relier les six (6) éoliennes. Dans le cadre des informations que j'ai eues de la Direction régionale, on parle de quatre kilomètres (4 km) de routes qui vont être réaménagées ou construites pour faire les chemins d'accès pour relier ces six (6) éoliennes.

770

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc, ça s'attarde strictement aux six (6) éoliennes envisagées de départ?

775

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Oui. Pour donner un ordre de grandeur, on parle de quatre kilomètres (4 km) de routes, alors que le projet global, dans l'étude d'impact initiale, on parlait d'au-dessus de quarante kilomètres (40 km), je pense, qui seraient réaménagés ou construits.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Combien le poste autorisé peut-il desservir d'éoliennes?

785

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Je suis pas sûr que j'ai compris. Vous demandez combien de postes?

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le poste autorisé dans le certificat d'autorisation peut desservir combien d'éoliennes, en tout et partout?

795 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Je préfère ne pas répondre à la question, je transférerais la question à la Direction régionale, ou je fais les vérifications. Je sais pas si monsieur Côté est en mesure de répondre à la question.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que monsieur Côté est en mesure de répondre?

805 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

J'ai les documents en main, je peux les consulter et vous revenir un petit peu plus tard avec ça.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'apprécierais, monsieur Juneau, que vous nous reveniez avec ça.

815 Et en même temps, j'aimerais que vous vérifiiez, est-ce que ce poste-là peut fonctionner avec seulement six (6) éoliennes.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

820 D'accord, je vais faire les vérifications, je vous reviens.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Parfait. Et j'aimerais également une autre vérification, est-ce que votre certificat d'autorisation contient une clause de démantèlement, telle que spécifiée dans la Stratégie qui vient d'être récemment adoptée par le gouvernement du Québec.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

830 En fait, dans l'autorisation, le promoteur – encore une fois, je pourrais faire les vérifications pour être sûr que c'est exactement ça, mais si je me trompe pas, il y a un engagement qu'il va les démanteler dans les six (6) mois suivant la fin de l'exploitation, s'il arrêtait son exploitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 OK. Mais est-ce qu'il y a une garantie financière, est-ce que c'est un dépôt en fiducie, une lettre de garantie bancaire? C'est ces choses-là que la Commission aimerait connaître.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

840 Je comprends. Vous demandez si, par exemple, il y a eu une condition, par exemple ce qu'il y a eu dans les derniers décrets qui ont été émis par le gouvernement, qui exige des garanties de ce type. Je vais vérifier, je vous reviens là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Parfait, merci monsieur Juneau.

Oui, monsieur Talbot.

850

PAR M. DENIS TALBOT:

Vous parlez du démantèlement à la fin du parc au complet ou simplement la première phase?

855

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non. Bien en fait, c'est parce que le projet de Terrawinds contient, finalement, plusieurs éoliennes, en tout et partout, cent trente-quatre (134). C'est sûr qu'à la fin de la vie utile de ces équipements-là, il devrait y avoir démantèlement, donc c'est pour l'ensemble, là.

860

Parce qu'évidemment, dans le certificat d'autorisation, probablement pour ces six (6) éoliennes-là, il faut comprendre qu'il y a un certificat d'autorisation pour six (6) mais que, dans le fond, ça englobe un projet beaucoup plus global, qui est de cent trente-quatre (134) éoliennes, en tout et partout.

865

PAR M. DENIS TALBOT:

D'accord, monsieur le Président. Effectivement, disons qu'on a cheminé, depuis quelques années, depuis qu'il y a plusieurs projets, et je vous dirais que le dernier projet qui est autorisé en date, qui est le parc de L'Anse-à-Valleau, il y a une condition spécifique sur le démantèlement qui est quand même pas mal plus exigeante que ce qui avait été fait avant, en termes de garantie que le démantèlement va vraiment s'effectuer.

870

Cette condition-là résulte d'une consultation qu'on a eue entre autres avec le ministère des Ressources naturelles, et puis on s'est associé ensemble pour définir les termes de cette condition-là, et puis je pense même que mon collègue pourrait peut-être en rajouter par rapport à ça, des Ressources naturelles.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

880

Oui, monsieur Lacasse. Est-ce que vous avez un complément d'information sur ce que monsieur Talbot vient de nous signaler?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

885

Oui, tout à fait. Donc en ce qui a trait au démantèlement, jusqu'à maintenant le gouvernement avait pas adopté une approche uniforme, jusqu'à maintenant, dans ses décrets, concernant le démantèlement des parcs éoliens antérieurs.

890

Maintenant, la condition relative au démantèlement contenue dans le certificat d'autorisation de L'Anse-à-Valleau, par contre, délivré par le MDDEP, dont la mise en service est prévue pour 2007, annonce un changement d'approche qui dorénavant va être uniformisée pour l'ensemble des parcs à venir.

895

Donc le promoteur, dans ce cas-là Cartier énergie éolienne, doit procéder au démantèlement complet du parc à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans suivant l'arrêt définitif de l'exploitation du site.

900

Les frais encourus par ce démantèlement devront être assumés en totalité par cette dernière qui doit prévoir un mode de financement adéquat, soit par dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention du montant requis. Et le suivi du montant accumulé devra être assuré par un comité régional.

905

Ça maintenant, c'est dans le cas que le promoteur désire réellement démanteler après vingt (20) ans. Cependant, il peut arriver qu'après vingt (20) ans, il y a des scénarios différents qui se présentent, c'est-à-dire qu'une fois le contrat terminé entre Hydro-Québec et le promoteur, et selon le contexte légal du moment, il y a cinq (5) scénarios possibles: On peut démanteler.

910

Il peut y avoir un renouvellement du contrat pour une durée, il peut y avoir un renouvellement du contrat à moyen terme, à court ou moyen terme pour une durée de une (1) à cinq (5) années supplémentaire; ce contrat, d'habitude, devrait être, dans le cas de HQD, Hydro-Québec Distribution va exiger de la part du promoteur que le contrat soit accompagné d'une attestation d'ingénieur qui garantit le bon fonctionnement des équipements, parce qu'on sait qu'après vingt (20) ans, un parc éolien, d'habitude, arrive à terme, à la fin de sa vie utile.

915

Troisièmement, on peut renouveler le contrat pour vingt (20) années supplémentaires, si le parc est complètement renouvelé, également.

920

On peut également signer un contrat de vente à nouveau avec Hydro-Québec Production, si notre premier achat était Hydro-Québec Distribution, ce qui est pas le cas ici.

Et cinquièmement, le promoteur peut trouver un contrat de vente d'énergie avec un acheteur situé à l'extérieur du Québec.

925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Béland.

930 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Lacasse, je lis aussi, dans les comptes rendus de l'audience qui a eu lieu très récemment dans la région de Les Boules, Matane, Métis, il y a un représentant du MRNF, c'est peut-être vous, j'ai pas le nom...

935 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'était moi.

940 **PAR LE COMMISSAIRE:**

... vous avez aussi ajouté, et je voudrais vous citer:

"C'est-à-dire qu'après un arrêt définitif de deux (2) ans d'une machine, maximal, on doit démanteler."

945

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Bon, il y avait une erreur de ma part. Parce que, il faudrait demander au promoteur, mais je serais fort surpris que si l'ensemble du parc est encore en fonction, un promoteur décide de pas laisser une seule machine marcher pendant plus de deux (2) ans. Ça m'apparaît illogique.

950

Donc c'était sûrement une erreur de ma part, mais il faudrait demander au promoteur de confirmer.

955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et quelle serait votre position là-dessus, vous, si c'était le cas, une machine qui n'a pas fonctionné par exemple dans un parc pendant plus de deux (2) ans, est-ce que le promoteur serait tenu de la démanteler?

960

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Mon opinion, c'est que le promoteur perd de l'argent à pas faire marcher une seule machine, alors que l'ensemble du parc fonctionne bien.

965

PAR LE COMMISSAIRE:

Par contre, ça peut être plus cher de la démanteler que de la laisser là sans l'utiliser.

970 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Ça va être plus payant de la réparer.

PAR LE COMMISSAIRE:

975

Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

980

Oui. Nous, dans les contrats qu'on a, les ententes, si une éolienne est non fonctionnelle durant vingt-quatre (24) mois, on enlève l'éolienne, on procède au démantèlement.

985

Au niveau du fonds de démantèlement, on s'est avancé, sur une base volontaire, à mettre de l'avant un fonds de démantèlement qui pourra garantir le démantèlement des éoliennes en tout temps dans le processus du projet.

990

Les montants exacts et les modalités exactes ne sont pas encore déterminés pour l'instant, cependant on va y aller avec les recommandations qui seront faites par les différents ministères. Ce qui se fait sur des bases similaires, pour des projets similaires, c'est ce qu'on mettra en place comme fonds de démantèlement.

PAR LE COMMISSAIRE:

995

Donc vous vous engagez si après deux (2) ans, une éolienne a pas fonctionné pendant deux (2) ans, vous la démantelez?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1000

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1005

Dans le cas qui nous occupe, monsieur Lacasse, six (6) éoliennes. Supposons, tout peut arriver dans la vie, que les six (6) éoliennes sont construites cette année parce que c'est autorisé, et que le reste du projet ne se fait pas, que ça ne fonctionne pas, et que les éoliennes, disons qu'elles sont construites en septembre 2006 et qu'en septembre 2008, elles ne fonctionnent toujours pas, est-ce que le promoteur est forcé de les démanteler?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1010

Bon, la réponse exacte à cette question-là revient au MDDEP, mais je peux y répondre également.

1015

Le certificat d'autorisation qui va être délivré par le MDDEP est consolidé aux éoliennes tests et à l'ensemble du reste du parc éolien. Donc la condition rattachée dans le CA sur le démantèlement est toujours valide, qu'il y ait six (6), ou cent (100), ou deux cents (200) éoliennes.

1020

Maintenant, en complément de réponse à la première question de monsieur Burcombe, concernant pourquoi est-ce que les promoteurs scindent les projets à prime abord, je trouverais intéressant d'amener comme information que les promoteurs ne scindent pas les projets en deux (2) phases pour le plaisir de le faire ou pour soustraire une partie de leur projet à une étude approfondie soumise au MDDEP.

1025

Ils le font parce qu'ils peuvent aller chercher des crédits fiscaux rapidement, durant la première année du projet, sans attendre que l'ensemble du projet soit déployé sur le territoire. Donc c'est simplement ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Monsieur Boulianne, en fait, je pense que monsieur Lacasse vient de me tendre une perche, il y a un programme qui existe, qui s'appelle le programme EPÉÉ du fédéral, est-ce que dans le cadre de votre projet, vous avez fait une demande auprès de ce programme-là?

1035

Parce que dans votre étude d'impact, à moins que je me trompe, il me semble avoir lu à l'effet qu'il y avait une subvention de un sou le kilowatt (1 ¢/kW) qui était sur la table, qui était disponible.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1040

Je vais laisser répondre monsieur Fortin, qui est plus à l'affût des aspects financiers du projet.

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1045

Bonjour monsieur le Président, Benoît Fortin, vice-président infrastructures. Dans le cadre du projet, nous avons fait des demandes préliminaires pour le projet EPÉÉ, appelé en anglais aussi WPPI, et faisant partie des demandes, bien entendu, il y a, avant de donner le dossier préliminaire, il y a besoin d'avoir l'étude d'impact au complet.

1050

Alors aussitôt que les documents seront finalisés, l'étude d'impact sera soumise au ministère fédéral des Ressources naturelles, pour l'obtention de la subvention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055

Mais à l'heure actuelle, il y a aucune démarche qui a été effectuée...

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1060

Il y a des démarches préliminaires qui ont été faites.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

Démarches préliminaires.

Êtes-vous un peu familier avec le programme, c'est-à-dire au niveau du Québec, est-ce qu'il y a beaucoup de projets qui ont bénéficié de ce programme-là?

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1070

Il y a un certain nombre de projets qui ont bénéficié. Malheureusement, je pourrais pas vous dire, actuellement, combien de projets en ont bénéficié, et au niveau de combien de mégawatts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Donc moi, j'aimerais savoir si votre projet serait viable sans cette subvention du programme EPÉÉ.

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1080

Bien, c'est clair que cette subvention-là fait partie de nos modèles financiers.

Maintenant, quant à la viabilité complète du projet, je me réserverais, si vous voulez, le droit de répondre à cette question-là ultérieurement.

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Et ça veut dire combien de temps?

PAR M. BENOÎT FORTIN:

Je peux le faire d'ici une (1) journée ou deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Parfait. J'apprécierais que vous nous répondiez à cette question-là.

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1100

Avec plaisir. Elle sera déposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105

Parfait, merci.

Il y aurait deux (2) questions de la part de monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

1110

Monsieur Boulianne, je vous adresse la question en ce qui concerne, admettons que le parc des six (6) premières éoliennes soit construit cet automne et que dans deux (2) ans, le reste, pour une raison quelconque, n'a pas été construit, est-ce que vous vous engagez à démanteler ces six (6) éoliennes?

1115

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Vous parlez que dans l'éventualité où le reste du projet n'irait pas de l'avant. Bon, il y a une décision qui sera prise au niveau de la compagnie, à l'effet de faire tourner un parc éolien de six (6) éoliennes ou de pas le faire.

1120

C'est ça, on n'est pas en mesure de répondre de façon claire à cette question-là pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE:

1125

Donc, il y a une possibilité que six (6) éoliennes soient construites et qu'elles restent là pour très longtemps?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1130

Je ne peux répondre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1135 Dans le certificat, monsieur Juneau, oui, et vous me répondez aussi à la question suivante, dans le certificat d'autorisation, vous avez parlé des lignes qui relient les éoliennes entre elles, est-ce qu'il y a aussi la ligne qui relie ces six (6) éoliennes au poste élévateur.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1140 Écoutez, quand on parle du certificat d'autorisation, le certificat d'autorisation, je vous l'ai déposé hier, en fait il stipule qu'on autorise le projet, et on dit aux termes de qu'est-ce qui est défini dans l'ensemble d'un paquet de documents que je n'ai pas, qui ont été traités à la Direction régionale.

1145 C'est pour ça que c'est un petit peu difficile pour moi de répondre à vos questions plus précises, de vous donner le contenu.

PAR LE COMMISSAIRE:

1150 Alors monsieur Talbot.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1155 Par contre, je voudrais peut-être juste compléter, ce que j'ai en main, moi, c'est le rapport d'analyse que la Direction régionale a fait de l'ensemble de ces documents-là. Et puis dans ce document-là, la section démantèlement dit, je vais vous lire la phrase:

1160 "Toutefois, si une éolienne devient hors d'usage durant l'exploitation du parc, celle-ci sera démantelée dans un délai de six (6) mois suivant la mise hors d'usage."

1165 Donc moi, ce que je présume quand je lis ça, c'est que dans les documents qui ont été déposés par le promoteur, il y a un engagement qui dit clairement qu'il va démanteler ces éoliennes dans les six (6) mois. Ça, c'est légal.

Si c'est vraiment ce qui est contenu dans les documents, il serait tenu et s'il le fait pas, bien, le ministère a le pouvoir d'entreprendre des démarches légales et d'imposer le démantèlement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1170 Parce que le promoteur avait pas l'air certain, il y a quelques instants, quand je lui ai posé la question.

1175 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Je vous dis ma compréhension, avec les documents que j'ai. Je suis effectivement, moi aussi, surpris de voir que le promoteur n'est pas certain.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Talbot, avez-vous quelque chose à ajouter?

1185 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Non. Comme a dit monsieur Juneau, nous, on traite plutôt l'ensemble de tout le projet de cent quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW).

1190 Ça, c'est vraiment un rapport d'analyse qui a été réalisé à la Direction régionale, on a reçu une copie du rapport d'analyse et du certificat d'autorisation comme tel, mais les tractations qui ont mené à tout ça entre le promoteur et la Direction régionale, on n'était pas au courant à ce moment-là.

1195 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1200 Parce que dans l'ensemble, je me pose un peu la même question que monsieur Burcombe, quelle est la logique, à part les avantages fiscaux, derrière l'autorisation de six (6) éoliennes avec les chemins, avec les lignes pour les relier à un poste élévateur; quelle est la logique dans tout ça, pour ensuite procéder à une évaluation par audience publique de l'ensemble du projet.

PAR M. DENIS TALBOT:

1205 Ce que je peux vous dire, monsieur le Président, c'est que le promoteur a fait une demande pour un premier CA d'une puissance de neuf mégawatts (9 MW), alors que le seuil d'assujettissement, a fait une demande au ministère, à la Direction régionale du ministère pour une première phase d'un parc d'une puissance de neuf mégawatts (9 MW), considéré par le promoteur comme un parc d'éoliennes tests.

1210 Finalement il y a certains critères là-dedans, il faut que les éoliennes soient éloignées une de l'autre de, je pense, une distance de un point cinq kilomètre (1,5 km), il faut qu'elles fonctionnent pendant une période d'au moins quatre (4) mois, et puis le promoteur dit qu'à la fin de cette période test qui permet de valider finalement ce qu'il veut faire, peut procéder à la suite.

1215 Ce scénario-là, pas ce scénario mais cette demande a été présentée à la Direction régionale, et puis par la suite, les autorités ministérielles ont décidé que le promoteur pouvait

procéder de cette façon, compte tenu que le seuil d'assujettissement est de dix mégawatts (10 MW).

1220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1225 Est-ce que nous devons comprendre qu'il y a deux (2) projets sur la table, donc il y a un projet qui est moins de dix mégawatts (10 MW), donc qui rentre pas dans le processus, que vous pouvez autoriser, et ensuite un projet de cent vingt-cinq (125) éoliennes qui va se greffer sur celui-là?

PAR M. DENIS TALBOT:

1230 En fait, on peut le considérer comme ça, il y a deux (2) projets en termes d'autorisations. Il y a un premier projet qui a été autorisé de neuf mégawatts (9 MW), et pour la suite, il a déposé en fait une étude d'impact qui couvre l'ensemble du projet, cependant.

1235 OK, même si l'autorisation comme telle porterait sur cent quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW), si on considère que le total est de deux cents (200 MW), l'étude d'impact porte sur l'ensemble du projet, sur le projet dans son ensemble. Et l'analyse environnementale va également porter sur le projet dans son ensemble.

1240 Ce qui fait, comme c'est déjà arrivé par exemple à Murdochville, la même situation s'est produite, au moment où il y a des conditions d'autorisation du projet, que ce soit par exemple en termes du suivi de la faune avienne, du suivi du climat sonore, etc., c'est l'ensemble du parc à ce moment-là qui fait l'objet de ces conditions d'autorisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

1245 Il me semble que c'est compréhensible, là je le vois bien, mais est-ce que ça aurait pas dû être expliqué un peu plus clairement dès le départ, par souci de transparence auprès du public, que finalement on pourrait se retrouver avec seulement un petit projet de six (6) éoliennes dans la région ici. Parce que finalement, il y a deux (2) projets. Il y a comme un premier de six (6), et ensuite un de cent vingt-cinq (125).

1250 Est-ce que le promoteur aurait pu dire, je vais faire dix (10) projets de six (6) ou dix (10) projets de neuf mégawatts (9 MW), comme ça j'ai quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW) en tout, mais j'ai pas besoin d'autorisation, de passer par les audiences publiques, parce que j'en fais dix (10); parce que là, il en fait deux (2).

1255

PAR M. DENIS TALBOT:

1260 Non, monsieur le Commissaire. Si ça avait été présenté de cette façon-là, je pense que la réaction aurait été très différente. On ne fait pas huit (8) parcs tests, un à côté de l'autre, il y a quelque chose qui marche pas, là.

1265 De toute façon, comme j'ai dit tantôt, il y a des critères qui concernent ça, notamment la distance entre les éoliennes. Alors si on parle d'une distance minimale de un point cinq (1,5 km) ou peut-être plus que ça entre les éoliennes, et puis qu'on veut installer huit (8) parcs tests de neuf mégawatts (9 MW), on va couvrir une superficie qui serait passablement dérangeante, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1270 Pourquoi la distance de un point cinq kilomètre (1,5 km) entre les éoliennes, dans ce parc de six (6)?

PAR M. DENIS TALBOT:

1275 Je suis pas au courant des détails techniques qui sont à l'origine de ça; je pense que l'initiateur du projet serait mieux en mesure de répondre à ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1280 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, la réponse sera donnée par monsieur Fortin.

1285 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Monsieur le Président, deux (2) choses en complément d'information.

1290 La chose que mon collègue, monsieur Boulianne a bien dit, c'est qu'il y aurait un fonds de démantèlement et par contrat, nous sommes obligés de démanteler les éoliennes lorsqu'elles ne fonctionnent plus.

1295 Maintenant, quant à la décision de démanteler le parc si la deuxième portion du parc ne se fait pas, c'est une décision qui devra être prise par notre conseil d'administration, au nom de nos actionnaires, et c'est pour ça que nous vous l'avons donnée en délibéré.

La deuxième réponse, le programme de subvention qui est appelé en anglais CERCI et FEREEC est un programme qui est dérivé de l'exploitation minière et pétrolière. Et lorsque ces

1300 programmes-là avaient été établis, les forages qui devaient être faits devaient avoir une distance de un point cinq kilomètre (1,5 km) les séparant l'un de l'autre, qui était une distance qui était jugée appropriée pour l'établissement d'un gisement pétrolier ou d'un gisement minier.

1305 Lorsque le programme a été étendu à l'éolien, dans les années quatre-vingt-dix ou au début 2000, ces règles-là sont restées et elles ont simplement été appliquées à l'éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1310 Lorsque vous avez dit, lorsque l'éolienne ne fonctionne plus, est-ce que ça inclut aussi les éoliennes qui n'ont jamais fonctionné?

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1315 Bien entendu.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Juste avant de retourner à monsieur Burcombe, une petite question, monsieur Boulianne; c'est lui le porte-parole, donc je m'adresse au porte-parole.

1325

Tantôt, lorsque vous avez parlé du fonds de démantèlement, vous avez dit, oui on va en faire un, mais à l'heure actuelle, est-ce que vous connaissez la teneur de ce fonds-là, combien d'argent qui sera déposé, comment vous prévoyez que ça peut coûter, démanteler cent trente-quatre (134) éoliennes dans vingt (20) ans.

1330

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1335 Bon, comme je mentionnais précédemment, notre intention est de faire l'équivalent de ce qui se fait dans les autres projets éoliens, au niveau du démantèlement, ce qui va être proposé, juste et équitable par rapport aux autres projets, ce qui va être proposé par les gouvernements, on va accepter la proposition qui sera faite, et on va s'orienter là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Donc si le décret demande soit de déposer des argents dans un fonds consolidé, c'est-à-dire un fonds en fiducie ou encore d'avoir une lettre de garantie bancaire pour un tel montant,

vous allez accepter, vous allez procéder de cette façon-là; à ce moment-là, c'est un engagement que vous pouvez prendre?

1345 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Pouvez-vous me donner une seconde?

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1355 Monsieur le Président, après une légère discussion à l'interne, nous allons soumettre une correspondance au ministère leur demandant leur opinion face au fonds de démantèlement, de quelle manière ils voient ça, et je pense que dans un avenir assez court, nous serons en mesure de présenter quelque chose de clair et précis par rapport au fonds de démantèlement, les modalités exactes, si c'est une garantie bancaire, une lettre bancaire irrévocable ou une autre modalité quelconque, les montants qui seront en jeu, à partir de quelle année exactement.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Donc vous allez vous adresser au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Exactement.

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parfait.

1375 Monsieur Juneau, donc à partir d'une telle information, ce que le promoteur vient de nous dire, qu'il va prendre information chez vous, de quelle façon vous entrevoyez la question d'un fonds de démantèlement pour le projet en cours?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1380

Moi, je vous référerai à la dernière condition de décret du dernier dossier qui a été autorisé, c'est vraiment là-dessus qu'on va s'inspirer pour travailler sur une éventuelle condition de décret, la condition de décret, le libellé dit bien que c'est au promoteur à nous faire la preuve qu'il a mis une garantie ou un autre moyen suffisant pour le démantèlement.

1385 Donc il doit nous proposer un montant, mais il doit nous démontrer que ce montant-là est suffisant, bien décrit à la satisfaction du ministère.

 Autrement dit, on va attendre une proposition, on va l'analyser à l'interne, on va impliquer les gens du MRN dans ça, et on évaluera et on pourra voir si c'est suffisant, à ce moment-là.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc dans la proposition, si le promoteur vous propose de faire un fonds mais que ce fonds-là ne contient pas de garantie, c'est-à-dire que c'est un fonds comme ça, dire oui, nous allons déposer à partir de la dixième année des centaines de milliers de dollars par année pour le fonds, mais de quelle façon le ministère peut-il s'assurer que ce fonds-là sera bien dans un fonds en fiducie ou encore qu'il sera garanti par une lettre bancaire, une lettre de garantie bancaire?

1395

 Parce qu'il faut s'assurer, évidemment, que le promoteur aura les argents éventuellement pour pouvoir procéder au démantèlement. De quelle façon le ministère s'assure que ces argents-là seront bien au rendez-vous quand ce sera le temps de procéder au démantèlement.

1400

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1405 Je vais demander à monsieur Talbot de vous répondre.

PAR M. DENIS TALBOT:

 Non, effectivement, la condition de décret telle que libellée laisse encore un certain flou quant à la certitude que l'argent en question sera au rendez-vous. C'est pour ça qu'on demande le dépôt d'une proposition lors de la demande de CA qui va suivre l'autorisation par décret.

1410

 Et à partir de cette demande-là, nous autres, on va se rencontrer avec les gens du MRN et là, on va s'assurer, quitte à prendre avec nous un expert extérieur dans ce genre de question, quels seront les mécanismes qui nous permettront d'avoir une garantie ferme, dans la mesure du possible, évidemment.

1415

 C'est certain qu'il y a peut-être des inconnues, on parle de quelque chose qui se passe dans vingt (20) ans, mais au meilleur des moyens qui vont être disponibles à ce moment-là, on va tenter d'obtenir des garanties du promoteur.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

 Parfait, merci monsieur Talbot.

1425

 Monsieur Burcombe, votre seconde question, s'il vous plaît.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1430 Pour moi, j'ai pas eu une question encore, monsieur le Président. Mais pour enchaîner avec plusieurs choses qui viennent d'être dites, est-ce que le rapport d'analyse afférent au certificat d'autorisation a été déposé aussi avec le certificat d'autorisation?

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1440 Il va l'être.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Il va l'être, et à partir de? Bientôt?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1450 Très prochainement. Je vais voir avec la Direction régionale qu'elle ait la copie officielle, et on vous le dépose probablement au plus tard demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Au plus tard demain, monsieur Burcombe, ce sera déposé à la Commission.

Oui, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1460 Alors monsieur Fortin a parlé...

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Monsieur Hervieux, s'il vous plaît, parlez un peu moins fort, on vous entend jusqu'ici.

Oui, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1470 Monsieur Fortin a parlé et vous avez pas mentionné aussi, un des deux (2) programmes pour l'aide aux éoliennes, celui de un sou par kilowattheure (1 ¢/kWh), mais la partie où on a des

abris fiscaux et ce qui est lié aux éoliennes tests, c'est un autre programme; et ça, c'est une partie du problème, qu'il y a deux (2) programmes qui ne chevauchent pas correctement.

1475 Alors peut-être le promoteur peut expliquer pourquoi il a utilisé les deux (2) possibilités, parce qu'il n'est pas obligé de chercher les deux (2) subventions, et dans le cas des projets avec Hydro-Québec Distribution, le mille mégawatts (1000 MW), les compagnies n'utilisent pas cette autre possibilité de faire des éoliennes tests.

1480 Alors est-ce que le promoteur peut expliquer pourquoi il a choisi de suivre cette piste, étant donné que ça cause beaucoup de problèmes, et à mon avis, c'est une illégalité de la part du ministère de diviser le projet en deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

1485 D'accord. Monsieur Boulianne, pouvez-vous expliquer pourquoi, en fait il y a trois (3) choses à expliquer, la première, pour quelle raison l'entreprise a-t-elle choisi d'y aller sous deux (2) formes de subvention, c'est-à-dire une aide finalement aux investisseurs par la déduction sur l'impôt, l'autre par le programme EPÉÉ, et finalement, pourquoi l'entreprise n'a-t-elle pas soumissionné ou en tout cas utilisé ses capacités dans l'offre de mille mégawatts (1000 MW) qui
1490 a déjà été présentée par le gouvernement du Québec, et possiblement aussi dans celui qui s'en vient du deux mille mégawatts (2000 MW) à venir.

1495 Pourquoi avez-vous fait votre projet de cette façon-là plutôt que d'y aller dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public, soit pour le mille mégawatts (1000 MW) ou encore le deux mille mégawatts (2000 MW).

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1500 Monsieur Fortin répondra à la question.

PAR M. BENOÎT FORTIN:

1505 Pour la première question, les deux (2) formes de subvention disponibles, c'est purement une raison stratégique de corporation de choisir cette méthode de fonctionner là, et c'est une méthode qui a été utilisée dans le passé, et qui est tout à fait fréquente au niveau de l'établissement de parcs éoliens.

1510 Au niveau de la deuxième question, à travers une subsidiaire, nous avons participé à l'appel d'offres du mille mégawatts (1000 MW), avec certains partenaires, et nous n'avons pas fait partie des firmes choisies.

Pour ce qui est du deux mille mégawatts (2000 MW), à ce moment il serait difficile pour nous de divulguer notre stratégie à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515

Parfait, merci monsieur Fortin.

Monsieur Burcombe.

1520

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors je me demande si Hydro-Québec Production peut nous expliquer pourquoi ils ont accepté le projet de SkyPower, et est-ce qu'ils ont fait leur propre analyse du projet?

1525

Est-ce qu'Hydro-Québec pense qu'elle a une certaine responsabilité de connaître bien le promoteur et son projet, avant d'entrer dans un contrat. Et aussi, j'aimerais qu'Hydro-Québec dépose le contrat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

Monsieur Bonneau, il y a plusieurs choses. La première, est-ce que vous pourriez nous expliquer de quelle façon le processus d'acquisition de futurs mégawatts, par le biais du projet de Terrawinds, a été fait, de quelle façon Hydro-Québec Production procède dans ce cas-là? En fait, autrement dit, j'aimerais savoir, si vous pouviez nous faire un topo du fonctionnement.

1535

Et la seconde question que monsieur Burcombe demande, c'est de déposer le contrat que vous avez avec Terrawinds.

PAR M. JEAN BONNEAU:

1540

Bon, je vais tenter de répondre, monsieur le Président. À l'époque, Hydro-Québec Production procédait à des appels d'offres de gré à gré, effectivement pour démarrer, si on veut, la roue éolienne, donc les filières éoliennes, c'était un des buts visés, au meilleur prix possible. Donc le contrat qu'on avait avec SkyPower était un bon prix.

1545

Maintenant, dans des contrats futurs, il est évident que ça va pas être des contrats gré à gré, Hydro-Québec n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec des contrats gré à gré, mais avec des appels d'offres avec le distributeur.

1550

Maintenant, je sais pas si je réponds à tous les aspects de la question, monsieur le Président. Ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

Bien, si vous pouvez développer plus, on apprécierait.

PAR M. JEAN BONNEAU:

1560 En fait, au niveau des contrats gré à gré, c'est clair, donc Hydro-Québec n'entrevoit pas, dans les objectifs futurs, d'avoir des contrats gré à gré mais plutôt d'y aller avec des appels d'offres de la part d'Hydro-Québec Distribution.

1565 Et comme je vous le mentionnais, par le passé, le but visé était de démarrer la filière éolienne avec des appels d'offres de gré à gré. Les choix ont été basés sur le prix, entre autres, le prix de revient, le prix unitaire qui semblait intéressant. C'est de cette façon-là qu'on a procédé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Dans le contrat que vous avez avec le promoteur, est-ce qu'il y a une clause qui est liée au démantèlement des éoliennes?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1575 Non, il y a pas de clause liée au démantèlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Et comment se fait-il que vous n'avez pas de clause là-dedans, alors que si on regarde dans le cas je pense des mille mégawatts (1000 MW), il y a effectivement des clauses de démantèlement; pourquoi on a deux (2) mesures, ici?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1585 Bien en fait, on a évolué là-dedans, aussi. À l'époque, nous, on était l'acheteur, on achète l'énergie du promoteur, donc c'est au promoteur, selon nous, de s'occuper du démantèlement. Nous, en tant qu'acheteur de l'électricité, on pensait pas nécessairement à ajouter des clauses de démantèlement.

1590 Maintenant, il y en a aujourd'hui, Hydro-Québec est en accord avec ça. Mais à l'époque, ça fonctionnait d'une façon différente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Quel est l'intérêt du promoteur pour participer dans un appel d'offres ou encore dans un appel hors d'offre; est-ce qu'il y a un intérêt, quels sont les avantages et les inconvénients, pour un promoteur, de participer à un appel d'offres à travers la province d'Hydro-Québec ou encore de procéder finalement par un appel hors d'offre, parce qu'il y a pas d'offre comme telle, c'est lui qui propose à Hydro-Québec une certaine quantité d'énergie; c'est ça?

1600 **PAR M. JEAN BONNEAU:**

Oui, c'est ça. En fait, le promoteur, lui, offre un produit, nous, on l'accepte selon certaines conditions.

1605 Comme je vous disais tout à l'heure, si le prix est intéressant, Hydro-Québec est acheteur.

Maintenant, il faut pas oublier que la filière éolienne a des risques; quand on investit dans un projet comme celui-là, il y a des risques. Hydro-Québec n'a pas comme objectif de participer dans cette filière compte tenu des risques. On pense, nous, à Hydro-Québec Production, que ce serait pas nécessaire de faire courir des risques aux Québécois et aux Québécoises par rapport à cette filière-là. C'est simplement pour cette raison-là qu'on n'entrevoit pas participer dans cette filière.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est-ce que vous pourriez compléter un peu le questionnement que je viens d'avoir avec monsieur Bonneau.

1620 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Pouvez-vous me répéter votre question, s'il vous plaît, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Je demandais quel est l'intérêt pour un promoteur de participer à un appel d'offres public, finalement, ou encore d'offrir personnellement une quantité d'électricité en appel hors d'offre, c'est-à-dire autrement dit un appel qui n'a pas été sollicité.

1630 Parce qu'on sait très bien qu'un appel sollicité, c'est l'appel de mille mégawatts (1000 MW) ou encore celui qui va venir ultérieurement de deux mille mégawatts (2000 MW). Donc ça, c'est sollicité par un appel d'offres public, alors que dans le cas du promoteur ici présent, il n'a pas répondu à un appel d'offres public mais bien, il a offert.

1635 Donc quels sont les avantages pour un promoteur entre les deux (2) façons de procéder, les avantages et les inconvénients, s'il y en a.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1640 Bon, je vais essayer de me mettre à l'autre bout de la table et de répondre pour le promoteur. La différence essentielle, c'est que quand on signe un contrat de vente d'énergie avec HQP, on n'est pas soumis aux conditions contenues dans un contrat de vente d'énergie

avec HQD, Hydro-Québec Distribution; c'est-à-dire on n'est pas soumis à un contenu régional ou québécois.

1645

On n'est pas soumis, également, à un paquet d'autres contraintes qui sont contenues dans les documents d'appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Bref, il y a moins de contraintes, c'est plus simple.

1650

Et pour une compagnie, souvent, qui vient de l'extérieur du Québec, c'est peut-être plus simple de procéder ainsi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Je vous remercie, monsieur Lacasse.

Monsieur Burcombe, une dernière question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1660

Pour enchaîner un peu avec la réponse du ministère des Ressources naturelles, dans le cas des projets hydroélectriques, je crois que le ministère a l'obligation d'assurer que le développement est optimal, que l'on utilise de façon la plus efficace la ressource hydraulique.

1665

Alors est-ce qu'ils n'ont pas la même exigence, le même devoir pour la ressource éolienne et donc, est-ce qu'ils font une analyse pour voir s'ils sont viables ou rentables, est-ce que c'est la meilleure place d'installer ce parc d'éoliennes ou est-ce qu'il y a une meilleure place.

Jusqu'à quel point le ministère examine-t-il la viabilité ou l'efficacité des projets éoliens.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends que vous avez plusieurs sous-questions dans votre question, monsieur Burcombe. Et monsieur Lacasse, donc, est-ce que vous avez bien compris les différentes questions de monsieur Burcombe, ou si vous préférez que monsieur Burcombe vous resoumette la question?

1675

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Non. En fait, si je comprends bien, la question de monsieur Burcombe revient à dire, pourquoi est-ce que vous le faites pas vous-même.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 Non, c'est pas tout à fait ça. En fait, la question de monsieur Burcombe est la suivante, c'est qu'il y a, dans les projets d'hydroélectricité, il y a une façon de procéder, il y a également un résultat attendu.

N'est-ce pas, monsieur Burcombe, c'est dans ce sens-là?

1690

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1695 Si je comprends bien le rôle du ministère des Ressources naturelles, je crois que c'est même écrit dans sa loi, c'est qu'il faut assurer que la ressource hydraulique est développée d'une façon optimale, qu'on fait la meilleure utilisation possible de ce qui est disponible comme énergie hydraulique.

1700 Alors est-ce que le ministère sent avoir le même devoir dans le cas de l'énergie éolienne, qu'on bâtit pas des éoliennes aux endroits où il y a pas assez de vent pour faire un bon rendement, parce qu'il y a des meilleures places que d'autres pour installer des éoliennes.

Alors est-ce que le ministère regarde ces possibilités et a une certaine influence sur la décision de l'acceptabilité des projets.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que monsieur Lacasse a compris votre question, monsieur Burcombe.

Monsieur Lacasse.

1710

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1715 OK, donc utiliser l'énergie de manière optimale, ça veut dire commencer par protéger l'intérêt des consommateurs; protéger l'intérêt des consommateurs, ça veut dire commencer par développer les projets qui sont les moins chers à développer.

1720 Maintenant, en ce qui a trait à la filière éolienne, lors du premier appel d'offres, la Régie de l'énergie elle-même, lorsqu'elle a analysé les contrats d'achat entre Hydro-Québec Distribution et les promoteurs, a considéré que les prix étaient relativement faibles. Donc on a fait une bonne affaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Burcombe.

1725

JEAN-PIERRE GRATTON

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Monsieur Jean-Pierre Gratton, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Gratton.

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1735 Bonjour. En fait, j'ai une série de questions que les gens m'ont posées, que j'ai pris en note, donc je vais revenir sporadiquement pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Parce que vous avez compris, monsieur Gratton, que c'est deux (2) questions par personne.

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1745 Ah, il s'agit de comprendre; un coup qu'on a compris, ça fonctionne!

En fait, moi, j'aimerais savoir, en fait au travers de mes concitoyens, les genres d'équipements qui vont servir pour monter les éoliennes, je présume que c'est des équipements assez volumineux, et si SkyPower a pensé de voir si ces équipements-là, dans les chemins dont on disposait, les chemins étaient assez larges et qu'il y avait la capacité portante pour pouvoir supporter les charges qui vont être appelées à passer là.

1750

Parce que vu que ce sont des chemins faits pour du local, les tracteurs, des choses du genre, c'est plus la même clientèle.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on comprend votre inquiétude, monsieur Gratton.

Monsieur Boulianne, en réponse, en fait j'aimerais que vous répondiez à monsieur Gratton sur cet aspect-là, sur ce questionnement-là, à savoir, on sait très bien que pour procéder à la construction d'éoliennes, ça prend quand même une grue assez imposante, n'est-ce pas, et d'autant plus qu'à quatre-vingts mètres (80 m), donc cette grue-là, quelle largeur en termes de mètres ça peut prendre, bon, quelle sorte de largeur, est-ce que ça excède dix mètres (10 m), douze mètres (12 m) ou quinze mètres (15 m), ou c'est six mètres (6 m)?

1760

1765

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1770 Oui monsieur le Président. Au niveau des équipements qui vont servir pour la construction des éoliennes, bon, il y a deux (2) volets là-dedans, il y a l'érection des éoliennes, tout ce qui a trait aux grues, et il y a le transport aussi des matériaux et de la marchandise.

1775 Au niveau de l'érection des éoliennes, les grues qui sont pressenties pour être utilisées dans ce projet-là sont des grues hydrauliques qui permettent de circuler dans un espace assez restreint, on parle d'à peu près quinze pieds (15 pi) de large pour être capable de circuler. C'est différent des autres systèmes de grues qui sont utilisés dans d'autres projets. Donc ça prend un espace qui est très restreint.

1780 Au niveau du transport par les chemins publics, nous, on est assujetti à toutes les normes du ministère des Transports, et c'est très sévère à ce niveau-là, et chaque pièce d'équipement qui sera transportée devra faire l'objet d'un plan, d'un schéma de transport, avec tous les calculs de charge par essieu, devra être présenté, devra être approuvé.

1785 Les transporteurs qui feront les transports spéciaux, qui sont assez longs, ils seront à certaines occasions escortés par deux-trois (2-3) voire même quatre (4) escortes, pour des questions de sécurité. Dans certains cas, il peut même y avoir une escorte au niveau de la Sûreté du Québec.

1790 Au niveau des charges qui seront imposées aux routes, ce qui fait la problématique aux routes, c'est la charge, l'essieu en tant que tel. Alors lorsqu'on a une charge qui est assez élevée, le principe, c'est d'ajouter des essieux aux fardiers, pour que la charge unitaire par essieu n'excède pas les charges qui sont indiquées à la réglementation.

1795 Et puis aussi, le matériel qui est utilisé, c'est un matériel qui est très spécialisé, qui permet d'avoir des sets de roues directionnelles, donc qui permet de circuler, de tourner les intersections de façon plus aisée, dans certains cas, qu'un tracteur de van avec un "trailer" de cinquante-trois pieds (53 pi). C'est de l'équipement très spécialisé, et il y a même un ajustement qui peut se faire hydrauliquement en hauteur, pour répartir les charges uniformément au niveau des essieux.

1800 Je vais vous montrer une présentation du type, ça donne un exemple du type de fardier qui peut être utilisé. Donc ça, c'est un exemple de transport de nacelle; comme vous voyez, il y a des essieux qui sont ajoutés pour répartir les charges de façon uniforme et respecter les normes au niveau du transport routier.

1805 Et nécessairement, il y a les périodes de dégel qu'il va falloir respecter, au même titre que n'importe quel transporteur qui utilise les chemins publics.

Bon ça, c'est un autre type de configuration. Est-ce que dans notre projet, ce sera exactement comme ça, ça devrait ressembler, mais c'est pour vous donner une idée.

1810 Après ça, ici, ça montre de quelle manière un camion peut tourner quand même un coin de rue. C'est deux (2) pales d'éolienne qui sont sur le fardier, et là, c'est à peu près impossible de penser que le camion va être capable de tourner sans accrocher l'arbre ou le poteau de l'autre côté. Mais c'est quelque chose qui se fait facilement, avec ce type de machinerie là.

1815 Vous voyez ici, pour tourner l'intersection, si je peux m'exprimer ainsi, le buggy arrière peut se tourner, il est directionnel, indépendamment du reste du camion. Ça permet une circulation à à peu près n'importe quelle intersection. Un autre exemple, ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Monsieur Boulianne, bon, je comprends que c'est des véhicules spéciaux, etc. Sauf que vous allez probablement circuler dans les rangs, dans des rangs qui sont gravelés, dans certains cas, ou des routes qui sont gravelées, dans des rangs qui sont peu ou pas conçus pour recevoir un poids comme ça.

1825 Est-ce qu'au préalable, avant d'envisager de passer dans ces rangs-là, il y a une étude ou, en tout cas, envisagez-vous, encore avec la municipalité de Saint-Épiphane, de procéder à une analyse complète du réseau routier de Saint-Épiphane, savoir avant le passage de ces véhicules-là, et même à partir d'un laps de temps relativement court, d'ici un (1) mois, ou deux (2) ou trois (3) mois, avec la municipalité de Saint-Épiphane, de procéder à une analyse complète
1830 de leur réseau, pour avoir un état de situation actuel.

Et par la suite, s'il y a des réparations à faire ultérieurement, suite à la dégradation potentielle, je dis toujours potentielle du réseau, est-ce que vous pouvez vous engager aujourd'hui à en défrayer l'ensemble des coûts qui seront nécessaires à ce moment-là, suite à un
1835 état de situation au départ et un état de situation, je pense que vous comprenez très bien ce que je veux dire, un état de situation ultérieur au passage de ces véhicules-là.

Parce qu'on comprend également que si on prend une éolienne, la base en béton, ça requiert quand même, je sais pas, peut-être quarante (40) voyages de bétonnières, n'est-ce pas,
1840 grosso modo, on s'entend, entre quarante-cinquante (40-50) voyages de bétonnières par éolienne, vous savez comme moi qu'une bétonnière, c'est quand même relativement pesant, et à force d'utiliser toujours le même chemin, et surtout que c'est dans un laps de temps quand même relativement court pour pouvoir faire cette fondation, donc à ce moment-là, il serait important que la municipalité de Saint-Épiphane soit rassurée dès le départ.

1845 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, merci monsieur le Président. Je vais apporter une précision, que dans notre procédure, cette démarche-là est déjà comprise, ça fait partie même du rapport complémentaire
1850 qui a été présenté dans l'étude d'impact, à la page 19 de 43, où c'est qu'on indique noir sur blanc

que nécessairement, avant le début des travaux, une inspection du réseau routier sera faite, une évaluation de sa qualité et aussi qu'une évaluation soit faite à la fin du projet.

1855 S'il y a des réparations, des travaux, des préjudices qui sont causés de la part du promoteur, des travaux réparatifs seront faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 OK. Est-ce que cette évaluation va être faite par vos professionnels ou vous laissez le choix à ce moment-là à la municipalité de Saint-Épiphanie de choisir ses propres professionnels défrayés par vous?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1865 Bon regardez, l'évaluation ne sera pas seulement faite pour le secteur de Saint-Épiphanie, OK, ça va être tout le réseau routier des municipalités.

Je pense que faire faire l'étude par une firme externe qui pourrait faire le consensus des municipalités et le nôtre, je pense que ce serait une démarche qui serait logique.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Donc à ce moment-là, vous pouvez vous engager dès aujourd'hui à vous asseoir avec les quatre (4) municipalités et à déterminer ensemble de la firme qui procéderait à cette évaluation dès le départ; c'est ça?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1880 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous engagez à ça, parfait, merci.

1885 Au niveau du ministère des Transports, en termes de transport hors-norme, est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qui en est, de quelle façon on procède, et les dommages éventuels qui pourraient être causés?

1890 Est-ce que vous connaissez bien, finalement, dans la région, les petits rangs, les petites routes, etc., etc.?

PAR M. STÉPHANE DION:

1895 Bonjour, Stéphane Dion du ministère des Transports. Moi, je couvre le territoire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles, beaucoup de municipalités ont plusieurs rangs, donc on connaît un peu la structure qui a pas vraiment la capacité portante du réseau routier du ministère des Transports.

1900 Mais à prime abord, je pense qu'il faudrait expliquer un peu comment fonctionne le permis spécial de circulation. Il y a sept (7) classes au niveau du permis spécial de circulation; les classes ici qui vont être visées par le projet, c'est souvent les classes 6 et 7, donc la classe 6, c'est une classe de surpoids, surcharge, et 7, de dimension.

1905 Donc à toutes les fois que le transporteur fait une demande pour ce type de permis, donc pour les projets d'éoliennes, le ministère des Transports effectue un rapport d'expertise pour voir la faisabilité de ce transport-là. On consulte également les municipalités – bien, on avise le transporteur qu'il devra avoir une autorisation de la municipalité pour passer sur ses chemins lorsque le trajet retenu pour les pièces est fait sur des chemins sous la responsabilité de la municipalité.

1910 Alors la municipalité peut émettre des conditions au transporteur, peut même refuser le transport si elle juge que c'est infaisable.

1915 Le ministère des Transports, également, on émet toutes les conditions possibles pour rendre le transport sécuritaire, des escortes sont prévues directement par le règlement, un peu comme le promoteur l'a expliqué, l'a très bien expliqué également.

1920 Et puis bien évidemment, au niveau des sévices que ça peut faire au niveau du réseau routier municipal, on est conscient que les municipalités ont pas un réseau routier avec une structure, une capacité portante et un système de drainage au niveau de certains rangs, ce qui fait que ça peut causer énormément de dommages, dans ce cas-là, je sais que pour d'autres projets qui se sont faits, les municipalités ont eu une entente avec le promoteur pour remettre en état le réseau routier sur lequel ils ont opéré pendant toute la phase de construction.

1925 Ça a été la façon de faire ailleurs, ils se sont bien entendus, parce que oui, j'en ai vu, il y a des projets actuellement qui sont en cours, les routes sont pas demeurées impeccables comme elles étaient avant. Donc bien évidemment, oui, il va y avoir des sévices qui vont être faits.

1930 Sur notre réseau routier, le ministère, on a une capacité portante qu'on est capable de recevoir ce type de transport là, mais peut-être pas côté municipal. Donc c'est des choses qui sont à regarder, et le transporteur devra consulter la municipalité lorsqu'il voudra passer sur les chemins de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Est-ce que dans d'autres projets antérieurs à celui-ci, il y a eu des dégradations de routes dans certaines municipalités, et il y avait pas d'entente à l'époque à ce moment-là entre le promoteur et les municipalités, ce qui a fait qu'en bout de ligne, ce sont les municipalités qui ont dû défrayer les réparations requises pour remettre en état leurs chemins ou leurs routes?

1940

PAR M. STÉPHANE DION:

À ma connaissance, non, j'ai pas eu de commentaires à cet effet-là.

1945

Présentement, la municipalité de Baie-des-Sables, le projet est en train de se faire, je suis passé sur le réseau municipal et puis ça va être remis en état, mais le promoteur ainsi que la municipalité ont fait le tour du réseau.

1950

Je pense que la proposition qui est faite par le promoteur est excellente. Et de plus, peut-être d'avoir un visuel aussi du réseau, afin de constater l'avant et l'après.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Est-ce que MTQ a une procédure d'évaluation standard des différents chemins et rangs; de quelle façon, quand vous faites votre évaluation des chemins, à savoir est-ce que c'est une procédure standard qui est existante, ou c'est au cas par cas?

PAR M. STÉPHANE DION:

1960

Qu'est-ce que vous voulez dire, l'évaluation par rapport au transport qui va être fait pour les pièces ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Bien, par rapport au fond de route, finalement.

PAR M. STÉPHANE DION:

1970

Bien, c'est sûr que nous, on évalue notre propre réseau; le réseau des municipalités, s'il déficie, ils ont besoin d'expertise du ministère des Transports, certains ingénieurs sont disponibles, dépendamment de l'entente qu'il peut y avoir avec la municipalité.

Mais on n'inspecte pas systématiquement tout le réseau routier municipal.

1975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que dans le fond, c'est beau prendre une photo d'une route, mais la photo, on peut pas voir l'assise.

1980 **PAR M. STÉPHANE DION:**

Non, absolument, c'est sûr.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et voilà. Donc quand on parle d'évaluation standard, est-ce que dans votre évaluation standard, vous évaluez également l'assise?

1990 **PAR M. STÉPHANE DION:**

Pour nos propres routes, on le fait; pour les municipalités...

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous le faites pas.

Donc c'est à la municipalité de voir à procéder à l'évaluation de l'assise de leurs routes, finalement, ou de leurs rangs; c'est ça?

2000 **PAR M. STÉPHANE DION:**

Absolument.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

2010 Donc monsieur Gratton, je pense que le promoteur s'est quand même engagé, donc c'est à vous et avec vos confrères, les autres municipalités, à bien déterminer une entente qui soit en béton, finalement, qu'elle soit en béton.

Votre seconde question, et après ça nous allons prendre une pause.

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

2015

En fait, il y a beaucoup de chemins que durant la période estivale, la période d'été, que SkyPower, pour l'installation des éoliennes, vont se servir, on appelle ça les rangs de travers, c'est des rangs qui servent seulement que l'été et l'hiver, ils sont fermés.

2020

Donc SkyPower va être en opération trois cent soixante-cinq jours (365) par année, s'ils veulent aller faire de l'entretien dans des endroits qui sont accessibles seulement par les chemins qui sont pas ouverts l'hiver, est-ce que la municipalité va avoir la responsabilité d'ouvrir ces chemins-là, et aussi, qui va défrayer les coûts, comme de raison.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Il va de soi! D'accord.

2030

Monsieur Boulianne, dans l'éventualité – bon, dans un premier temps, je vais commencer: À quel rythme va se faire l'entretien de vos éoliennes?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2035

Il faut que les éoliennes soient accessibles en tout temps, pour des raisons diverses, il peut y avoir une maintenance à faire ou une problématique qui survient de façon impromptue au niveau de l'hiver, alors il faut que les chemins soient déneigés en tout temps.

2040

Et puis dans notre plan de match, si je peux m'exprimer ainsi, on a le déneigement qui est prévu dans nos coûts d'opération de tous les chemins qui sont nécessaires pour accéder aux éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045

Donc autrement dit, le déneigement se ferait par la municipalité mais – par qui?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Par le promoteur.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous faites le déneigement d'un chemin municipal?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2055

Bon, les chemins privés, qui sont sur les propriétés privées, nécessairement vont être faits par le promoteur.

2060

Au niveau des chemins publics, si par exemple, si on prend par exemple peut-être la route des Sauvages ou quelque chose comme ça, qu'il y en a une partie qui est pas déneigée, bien là, je pense qu'il faudra parler avec les municipalités, est-ce qu'elles veulent le faire dans le cadre de leur contrat général de déneigement des chemins publics et qu'on leur paie cette partie-là ou qu'on l'assume directement, ça peut être une façon de voir avec la municipalité.

2065

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Donc vous allez vous asseoir avec la municipalité de Saint-Épiphane, relativement aux chemins privés qui ne sont pas déneigés, pardon, aux chemins publics qui ne sont pas déneigés en hiver, mais qui sont du ressort de la municipalité et pour lesquels, en fait vous vous engagez à en venir à une entente sur la façon de procéder pour le déneigement et que vous assumerez également les coûts en bout de ligne. C'est ça?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2075

Exactement.

2080

Et je voudrais juste apporter une petite précision au niveau de l'expertise qui pourrait être faite sur les chemins publics avant et après la réalisation des travaux, pour avoir travaillé longtemps dans ce domaine-là, il y a des standards, il y a des guides qui expliquent de quelle manière une évaluation de la structure ou de la chaussée doit être faite, c'est fait par une inspection visuelle, des photos, et aussi des mesures sur le terrain de la chaussée, du niveau de détérioration.

2085

C'est un processus, je pense que c'est dans ce processus-là qu'il serait la meilleure façon d'avoir une étude qui serait équitable pour tout le monde, et avoir un bon portrait global de détérioration de la chaussée au moment présent et après les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Bon, c'est certain, monsieur Boulianne, que sur cet aspect, les municipalités vont probablement s'entendre pour retenir une firme d'ingénieurs-conseils avec laquelle vous aurez à discuter et à vous entendre sur la procédure et le fonctionnement de cette évaluation-là.

2095

Merci, monsieur Boulianne.

Merci, monsieur Gratton.

Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et nous vous revenons après avec une présentation qui sera effectuée par les gens du Service canadien de la faune, n'est-ce pas, madame Doré?

2100

PAR Mme JUDY DORÉ:

Oui.

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, madame Doré.

2110

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2115

PRÉSENTATION PAR LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons recommencer.

2120

Madame Doré, il y a quelqu'un du Service canadien de la faune qui va nous faire une présentation sur la faune aviaire, n'est-ce pas?

PAR Mme JUDY DORÉ:

2125

Oui. Est-ce que vous désirez qu'ils aillent à la table à l'avant?

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Peut-être que ce serait préférable, donc il va pouvoir en même temps mieux voir et mieux pouvoir présenter.

PAR Mme JUDY DORÉ:

2135

C'est messieurs Daniel Bergeron et Marc Dionne, du Service canadien de la faune. Et c'est ça, ils vont vous faire une présentation un peu sur des éléments d'information sur l'avifaune et le secteur.

2140

Et puis aussi, en même temps, ils vont apporter une précision concernant la question qui nous a été adressée hier, s'il y avait des études en cours, présentement, au Service canadien de la faune, sur l'interaction oiseaux-éoliennes, et je vous avais répondu qu'il y en avait pas en cours, c'est vrai, mais il va peut-être y en avoir dès cet été, ça fait qu'ils vont en glisser un mot.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Merci, madame Doré.

On vous écoute, messieurs. Donc pour fins de sténotypie, veuillez vous nommer à chaque fois que vous intervenez, d'accord?

2150

PAR M. DANIEL BERGERON:

2155

Bonjour messieurs les Commissaires, Daniel Bergeron, coordonnateur, évaluation environnementale, aménagement et restauration de l'habitat, Service canadien de la faune. Je suis accompagné de mon collègue, Marc Dionne, qui est mon bras droit dans les dossiers d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Dionne, bonjour monsieur Bergeron. On vous écoute.

2160

PAR M. DANIEL BERGERON:

Donc le Service canadien de la faune est très préoccupé par ce projet-ci en particulier. En gros, les points que je vais relever ici, c'est l'importance du site au niveau de l'habitat, de la biodiversité, des aires protégées et aussi un aspect socioéconomique qui est aussi considérable.

2165

Nos principales préoccupations sont les suivantes: La qualité et l'intégrité des sites qui sont en question ici; la mortalité directe qui peut être occasionnée par les collisions aviaires suite à la mise en marche du parc éolien; les éoliennes qui sont à proximité et à l'intérieur des milieux humides; la présence des espèces à statut précaire; manque d'information sur certains aspects de la faune aviaire; et les impacts cumulatifs.

2170

Donc l'importance du site au niveau des habitats, les habitats d'eau peu profonde, ces habitats-là, c'est des zones de concentration d'oiseaux aquatiques; les eaux peu profondes, c'est là où s'assemblent les oies, les bernaches, les barboteurs, les canards plongeurs et autres oiseaux aquatiques. Cette zone peut servir d'alimentation et de repos durant les périodes de migration et de nidification des oiseaux migrateurs.

2175

Un autre type d'habitat qui est présent dans la zone d'étude, c'est entre autres un marais intertidal et les extrants vaseux; entre autres ici, à Cacouna-Isle-Verte, on a le plus gros marais à spartine du Québec méridional. C'est un aspect à considérer, parce qu'on sait que les marais et les zones d'eau peu profonde sont des habitats privilégiés par entre autres la sauvagine, le canard, l'oie et les bernaches.

2180

Les autres milieux humides, en dehors des marais intertidaux, c'est les tourbières qu'on rencontre beaucoup au niveau de Cacouna, au niveau du port de Cacouna, au niveau de la municipalité de Gros-Cacouna. Il y en a beaucoup aussi sur les plateaux arrière, un petit peu je dirais au sud de la route 132. Donc il y a les étangs et d'autres marais.

2185

Pour finaliser avec l'autre type d'habitat qui est présent, on parle ici de boisés en milieu agricole.

2190

Ici, on voit la répartition générale des différents types d'écosystèmes que je viens de mentionner, différents types d'habitats, sur lesquels on a superposé, on a volontairement exagéré la trame de fond des éoliennes pour que ce soit probant par rapport au milieu ambiant, ça fait qu'on voit en gros les éoliennes qui sont représentées globalement par les X, les marais intertidaux qui longent pratiquement toute la cote; la zone d'eau peu profonde est représentée ici par les zones pointillées, les multiples points qu'on a dans le bleu. Ça, c'est des zones d'eau peu

2195

2200 profonde qui correspondent beaucoup aux herbiers aquatiques, qui est une source d'alimentation évidente pour la plupart de la sauvagine.

On voit aussi les tourbières naturelles exploitées, les forêts. Et c'est morcelé par l'ensemble du paysage agricole.

2205 L'importance du site au niveau de la biodiversité, une grande biodiversité avec deux cent soixante (260) espèces d'oiseaux. Vous comprendrez, messieurs les Commissaires, qu'une des raisons fondamentales pour laquelle la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte a été créée, c'est pour justement protéger et favoriser cette biodiversité et cette diversité aviaire, avec deux cent soixante (260) espèces, et très peu commun à l'ensemble du Québec d'avoir autant de
2210 diversité à un seul endroit.

Maintenant les aires de repos et d'alimentation importantes pour les oiseaux aquatiques durant la migration, il y a des dénombrements, au printemps, jusqu'à cent quinze mille (115 000) oiseaux qui sont présents dans le secteur de L'Isle-Verte, Cacouna, le périmètre d'ici, quarante-
2215 cinq mille (45 000) à l'automne.

Ici, vous avez la répartition au niveau de l'importance pour les différentes espèces. Comme vous pouvez voir, la grande oie des neiges qui culmine autour de cent mille (100 000), on s'entend bien, c'est l'ensemble de la population de l'oie des neiges à partir de Rivière-du-Loup
2220 à aller jusqu'à un petit peu plus à l'est, si vous voulez, c'est le périmètre autour d'ici, c'est pas seulement qu'à Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Non, parce qu'il y en a partout, dans le fond; leur site de bouffe est un peu dispersé le long du littoral, n'est-ce pas?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2230 Bien là, depuis qu'ils ont goûté aux grains...

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Ils apprécient, pour faire changement.

PAR M. DANIEL BERGERON:

C'est un bon garde-manger, disons, c'est moins énergivore que d'aller la tête dans la boue comme ils faisaient historiquement à Montmagny, Cap-Tourmente; maintenant, ils ont goûté
2240 aux grains et les générations à venir sont habituées. C'est étrange, le comportement, on va y venir plus loin.

Le canard noir, il y a jusqu'à quatre mille (4000) individus qui ont été dénombrés. Ici, c'est intéressant, c'est un pour cent (1 %) de la population mondiale, c'est assez inusité comme site, pour le canard noir, ici à L'Isle-Verte.

2245

Du côté du garrot d'Islande, cinquante (50) individus; c'est pas beaucoup, mais regardez, c'est quand même deux pour cent (2 %) de la population de l'est du Canada.

Pluvier argenté, qui est un migrateur aussi, au niveau de dix mille (10 000) espèces.

2250

La dernière ligne en bas est intéressante, au niveau des espèces à statut précaire, le râle jaune, petit blongios, bruant de Nelson qui ont été observés ici, dans le marais de Cacouna et près de L'Isle-Verte. On va avoir des représentations cartographiques, un peu plus tard dans la présentation.

2255

Importance du site au niveau des aires protégées, je vous parlais tout à l'heure de la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte, qui comprend sept cent quatre-vingt-dix-sept hectares (797 ha), mais il y a un refuge d'oiseaux migrateurs, aussi, qui est imbriqué à l'intérieur de ce périmètre-là, et de surcroît, il y a un autre statut, cette fois-ci un statut international, un site Ramsar.

2260

En fait, les sites Ramsar sont réputés pour les milieux humides, la conservation des milieux humides d'importance au niveau national et international.

2265

On voit ici les limites, c'est des limites qui sont approximatives mais qui représentent bien les différentes aires protégées. En jaune, en vert pâle plutôt, les limites officielles de la RNF, j'ai de la misère avec mes couleurs mais en violet j'imagine, le deuxième, c'est ce qui est prévu comme extension, terrains à être intégrés à RNF de L'Isle-Verte.

2270

Maintenant en mauve, c'est les terrains du SCF, qui appartenaient à Transports, qui ont été cédés à Environnement Canada, qui est sur la liste de sites qui vont être intégrés au périmètre de la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte. Et on vient de voir apparaître la zone approximative qui a été décrétée comme site Ramsar, pour la protection des terres humides.

2275

L'importance du site, maintenant, au niveau économique. Il y a une étude qui a été commandée par le Service canadien de la faune, qui vient d'être publiée, l'automne dernier. Ici, on parle de le considérer comme le troisième meilleur site ornithologique au Québec.

2280

Ça, ça veut dire un minimum de trois mille (3000) à cinq mille (5000) visiteurs par année, qui s'en vont visiter la Réserve nationale de faune. Ici, c'est un chiffre très conservateur, parce qu'on n'inclut pas, c'est seulement que les personnes qui paient pour avoir accès au site, on n'inclut pas ceux qui se stationnent sur place pour aller faire de l'ornithologie amateur ou ceux qui font de la randonnée pédestre, ou canot-camping, etc.

2285 Vous voyez la période qui est couverte, c'est environ de juin à septembre, la période hivernale est pas comprise, les périodes avant et après non plus. Ça veut dire que le chiffre est vraiment conservateur.

2290 Lieu de chasse à la grande oie des neiges et autres sauvagines, importance des retombées économiques pour la région, soixante-deux pour cent (62 %) des observations, vingt et un pour cent (21 %) pour la chasse et dix-huit pour cent (18 %) pour les autres activités.

PAR M. MARC DIONNE:

2295 Juste un point important de mentionner, concernant l'étude socioéconomique qui avait été faite, ça, ça avait été réalisé par Genivar et ça concernait quatre (4) sites, ça concernait Montmagny, le Refuge national de faune et de plaisance, celui de Cap-Tourmente et Baie-du-Fèvre.

2300 Et puis pour l'ensemble de ces quatre (4) régions-là, ces quatre (4) sites-là, il y avait des retombées de trente et un millions (31 M \$) dont quinze millions (15 M \$) en retombées directes qui étaient réparties de la façon dont on voit, soixante-deux pour cent (62 %) lié à l'ornithologie, les observations, vingt et un pour cent (21 %) relié à la chasse et dix-huit pour cent (18 %) relié aux autres activités dont les centres d'interprétation et les festivals qui sont associés.

2305 Bref, le point qu'on amenait là-dessus, c'est qu'avec un minimum de trois (3000) à cinq mille (5000) visiteurs, juste au Refuge national de faune, on parle d'une activité économique qui est assez substantielle.

2310 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Au niveau de la qualité de l'intégrité du site, l'impact sur la diversité et la quantité d'oiseaux. L'avènement d'un parc éolien peut avoir deux (2) alternatives, soit que l'ensemble des oiseaux, pour une raison qu'on ignore encore actuellement, on connaît quelques prémisses pour élaborer là-dessus, mais ils peuvent délaissier ou avoir une habitation.

2320 S'ils délaissent, bien là, c'est clair que du côté écotouristique et du côté de la chasse, il va y avoir d'importantes retombées. Il peut y avoir une habitation, autrement dit les oiseaux peuvent effectivement s'habituer aux turbines et fonctionner au travers les murs artificiels qui vont être créés.

2325 Au niveau de l'intégrité des aires protégées, il va sans dire que si le site est délaissé, il va y avoir un impact direct au niveau de la raison d'être même des trois (3) statuts d'aires protégées que le fédéral a ici, au niveau de la Réserve nationale de faune, au niveau du Refuge et au niveau du site Ramsar.

2330 D'autres préoccupations, c'est au niveau de la mortalité directe, une fois que le parc est en opération. La hauteur moyenne des éoliennes projetées ici, je pense que c'est des un point cinq mégawatt (1,5 MW), la nacelle est à quatre-vingts mètres (80 m), mais avec le rayon de la pale, c'est une hauteur totale de cent vingt mètres (120 m). L'altitude, en parallèle à ça, l'altitude de vol moyenne des oies, ça varie entre soixante-quinze (75 m) et deux cent cinquante mètres (250 m).

2335 Donc s'il y a environ, comme on a vu dans notre tableau précédemment, s'il y a environ cent mille (100 000) oies qui se déplacent dans le paysage de Cacouna, à une hauteur moyenne de mettons cent cinquante (150 m), cent vingt (120 m), dépendamment des vents, etc., on peut facilement anticiper qu'il peut y avoir quelque chose de sérieux, à un moment donné.

2340 Les oiseaux, entre autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Monsieur Bergeron, juste une petite question. Qu'est-ce qui fait que le vol des oies peut varier entre soixante-quinze (75 m) et deux cent cinquante mètres (250 m); donc à soixante-quinze mètres (75 m), ça s'explique par du brouillard, ça s'explique par quoi?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2350 Oui, tout à fait. Les conditions climatiques défavorables, c'est bien documenté, les oies volent beaucoup plus bas.

2355 Maintenant, dépendamment s'ils arrivent ou ils partent, avec le vent face à eux ou à l'arrière, c'est des oiseaux qui sont gros, c'est comme les gros avions, finalement; si on parle de passereaux, ça décolle comme des hélicoptères et ça va très vite, et les canards la même affaire, mais pour les oies et les bernaches, c'est seulement question de portance avec les ailes, dépendamment des vents, de la force des vents, ils vont se déplacer plus ou moins haut en altitude.

2360 Ça prend vraiment une grosse piste d'atterrissage ou de décollage pour que ces oiseaux-là soient en mesure de se déplacer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Autrement dit, c'est un gros porteur.

PAR M. DANIEL BERGERON:

C'est un gros porteur.

2370 Maintenant, c'est ça, il y a la pression de chasse aussi qui peut jouer sur le déplacement des oies et qui peut les faire déplacer, aussi, sporadiquement, à l'intérieur d'un déplacement, non pas nécessairement en migration mais en déplacement journalier, aller s'alimenter, aller au champ, revenir durant la période nocturne, souvent c'est pour échapper aux prédateurs, ils restent à flot dans l'eau.

2375 Maintenant, quand la marée monte, on les voit se déplacer, ils s'en vont à l'intérieur des terres ou dans les champs bordant la réserve.

2380 Plusieurs éoliennes situées dans la trajectoire de vol, on va le voir sur une carte ultérieurement. L'altitude de vol, aussi, de certains autres oiseaux, comme les goélands qui sont aussi des oiseaux migrateurs mais non pas de la sauvagine, au niveau des colonies, varie, la même chose, entre quinze (15 m) et cent cinquante mètres (150 m).

2385 Donc si on réfère encore à la hauteur des turbines et des pales, c'est cent vingt mètres (120 m), la nacelle a quatre-vingts (80 m).

2390 Ça fait que si on reporte tout ça sur un fond de carte qu'on avait, on voit ici un corridor migratoire, souvent c'est partir de Rivière-du-Loup, quand les oies reviennent en fin de journée; la même chose quand ils sont allés, parce qu'ils s'en vont pas tous à la même place, le troupeau se dissipe, ils partent et ils se forment des bancs et ils se promènent un petit peu partout dans le paysage, vous voyez, la largeur de la deuxième flèche est assez significative aussi.

2395 La majorité, le gros du déplacement lors du retour se fait dans un axe qui est très convoité par le promoteur, au niveau d'installation de structures, mais sur le plateau, à l'intérieur des terres, plus au sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 C'est ça, à Saint-Arsène et surtout à Saint-Épiphane.

PAR M. MARC DIONNE:

2405 À noter que les flèches, ici, c'est adapté à partir de l'étude qui avait été faite par Mousso, en 2005, qui s'occupait des déplacements journaliers au niveau de la migration automnale.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2410 L'autre carte ici, c'est plus le déplacement, ça on l'a observé à plusieurs reprises, quand les oies sont poussées par la marée, le matin de bonne heure, souvent à partir de la Réserve nationale de faune de L'Isle Verte, c'est comme je vous disais, les oies partent en bandes, en troupeaux et se dispersent, s'en vont un petit peu à tout azimut. Il y en a qui se déplacent aussi

le long du fleuve. Et puis l'autre gros déplacement, le matin, c'est celles qui étaient justement dans le marais à Rivière-du-Loup, qui s'en reviennent vers ici.

2415 Ça fait que si on regarde les cercles rouges, c'est des zones d'intersection qui nous semblent quand même très problématiques, au niveau de la faune aviaire.

2420 D'autres préoccupations concernant la mortalité directe, on en a mentionné un exemple tout à l'heure, monsieur le Commissaire, c'est vraiment selon les intempéries, les oies, c'est démontré, avec le brouillard, elles volent beaucoup plus bas, et dépendamment des forces des vents aussi.

2425 Il faut comprendre, c'est une question énergétique pour les oiseaux. S'ils dépensent trop d'énergie à ce déplacer, ils se déplaceront pas, ils vont attendre que le vent baisse.

2430 Maintenant, selon la classe d'Environnement Canada, il y aurait cinquante (50) jours problématiques de brouillard par année dans le secteur ici; il y en a dix (10) au printemps, donc durant les migrations printanières, vingt (20) à l'automne. Durant l'été, on l'a mis pour information mais évidemment, les oiseaux migrateurs, le principal de la migration se fait au printemps et à l'automne.

2435 Selon nous, les estimés de mortalité annuels sont très discutables, dans le sens que selon les événements de brouillard et selon la période de l'année, dépendamment de la grosseur de l'arrivage et des groupes d'oiseaux présents, en fait il peut y avoir, on appelle ça des "kill" massifs, en l'espace d'une heure, il peut y avoir dix mille (10 000) oies qui tombent à terre, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Combien?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2445 Écoutez, c'est un chiffre approximatif, là, mais dépendamment des concentrations d'oiseaux et, justement, des conditions défavorables, les oiseaux peuvent voler à des hauteurs vraiment problématiques.

L'autre problème, c'est qu'ils voient pas, parce que c'est le brouillard; c'est comme les avions, mais il ont pas de radar, eux autres. Ils volent quand même, en période de brouillard.

2450 Maintenant, avec un gros vent, ils ont de la misère à entendre, aussi. On se fie sur le bruit que ça fait et puis les comportements d'évitement, on pense qu'ils peuvent avoir des comportements d'évitement, mais il y a pas d'évidence à l'heure actuelle.

2455 J'aimerais peut-être une petite parenthèse ici, bien qu'on va revenir plus loin, mais
actuellement, nulle part dans le monde il y a de projet similaire à celui-ci; on n'a pas vraiment de
comparables, actuellement.

2460 On a fait une revue de littérature à l'échelle mondiale, le Danemark. La plupart des
projets sont "offshore", sont en milieu marin. Les autres projets, comme vous voyez, Alta Mount,
en Californie, on est dans un écosystème de désert, c'est les rapaces qui sont problématiques à
ce niveau-là. En Alberta, on a plusieurs parcs éoliens qui sont en opération et d'autres qui sont
en développement, par contre on est en paysage de prairies, ça a rien à voir avec ici.

2465 Et puis il y a aucun autre projet, non plus, où ils ont une problématique aviaire avec les
gros oiseaux, la grosseur des oies et des bernaches. C'est comme je vous dis, pour des
passereaux, c'est quelque chose, mais pour ces gros oiseaux-là, c'est vraiment plus difficile de
faire des manœuvres.

2470 Les bernaches peuvent contourner, à la rigueur, mais de monter, si les vents sont pas
favorables, c'est très très difficile. D'autant plus que les bernaches, la portance des ailes est pas
grande grande, les oies volent mieux que les bernaches, je dirais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Monsieur Bergeron, si vous voulez bien remettre votre petite carte de tantôt, où on avait
toutes les éoliennes.

2480 Est-ce que ces éoliennes-là sont en fonction, est-ce que les éoliennes qui ont été
positionnées ici sont en fonction du premier projet présenté par le promoteur ou c'est la mise à
jour qui a été effectuée, en fonction de la mise à jour effectuée par le promoteur?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2485 Oui, ça ici, c'est la mise à jour, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Bon. Est-ce que ces nouvelles dispositions pour les couloirs migratoires ou encore les
sources d'approvisionnement en bouffe pour ces animaux-là sont recevables; en fait, ces
positionnements d'éoliennes là, est-ce qu'elles sont recevables pour vous, est-ce que ça vous
convient ou vous pensez qu'elles sont quand même dangereuses pour la faune aviaire?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2495 Bien regardez, je vais vous laisser tirer vos propres conclusions. Regardez à partir de
Rivière-du-Loup, regardez les flèches, elles sont carrément dans l'axe des turbines projetées.

Maintenant, si vous regardez du côté de Cacouna, lors des départs du côté ouest, on rentre carrément dans le parc éolien.

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, selon vous, quel positionnement serait le plus acceptable pour le Service de la faune?

2505 **PAR M. MARC DIONNE:**

2510 Bien, une chose qui est intéressante à noter, c'est que durant les inventaires qui ont été effectués, c'est que les oiseaux se dirigeaient jusqu'à dix-neuf kilomètres (19 km) en dedans des terres, pour aller se nourrir dans les terres agricoles. Et si je ne m'abuse, la dernière éolienne se situe à peu près à dix-huit-dix-neuf kilomètres (18 km-19 km).

2515 Donc toute la zone, finalement, peut être – toute éolienne dans cette zone-là peut être dans la trajectoire d'une oie, et les oies font le va-et-vient à longueur de la journée entre les champs, entre le fleuve et les champs, et durant les périodes de chasse, ce va-et-vient là souvent est augmenté, dû à la perturbation créée par les chasseurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

2520

PAR M. DANIEL BERGERON:

2525 Excusez, monsieur le Président, j'aurais un complément d'information. On parle beaucoup d'oies et de bernaches, mais c'est un secteur, vous l'avez vu tout à l'heure, je l'ai souligné, quatre mille (4000) canards noirs. C'est une des grosses densités qu'on a. Au niveau des canards noirs, ce qui est particulier, c'est que cette espèce-là est vraiment sur la sellette au niveau fédéral, parce que les effectifs ont diminué beaucoup les dernières années.

2530 Maintenant, ce qu'il faut comprendre, c'est que cette espèce-là, oui, va se nourrir dans le marais intertidal, va revenir dans le champ, mais elle va avoir ses couvées dans les tourbières; de façon spécifique, le canard noir va avoir sa progéniture dans les tourbières.

2535 Maintenant, les tourbières, il y en a, on a vu les localisations, les canards noirs, aussi paradoxal que ça puisse paraître, ils ont leurs couvées, ça peut aller jusqu'à dix-quinze kilomètres (10 km-15 km) à l'intérieur des terres, et les canetons empruntent soit les petits cours d'eau où ils se laissent dériver jusqu'au fleuve. Autrement dit, un impact direct potentiel pour les couvées, au niveau du nombre de l'effectif, spécifique aux canards noirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Parce que si on regarde sur la carte encore une fois, si on regarde les tourbières, elles sont situées finalement proche de la 20, c'est bien l'autoroute 20 qu'on voit là?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2545

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Elles sont situées quand même à proximité de la 20, et les canards partent de la réserve, finalement, qui est située en bas, à L'Isle-Verte, et ils vont mettre bas, finalement, dans ce coin-là; c'est ça?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2555

Oui, tout à fait. Ça peut être autant au nord, la tourbière qu'on voit...

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

Celle qui est située sur le territoire de la municipalité de Cacouna, finalement, celle qu'on voit en brun.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2565

Oui, oui. Maintenant, vous voyez, il y a les autres écosystèmes tourbeux qui sont plus au nord de la 20 et de la 132, on le sait très bien, les canards noirs fréquentent ces écosystèmes tourbeux là, sur le plateau, un petit peu plus en retrait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

Parfait.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2575

Bon, on continue au niveau des préoccupations. Il y a la sarcelle à ailes vertes aussi, et le canard chipeau, jusqu'à au-dessus de mille (1000) sarcelles à ailes vertes et canards chipeaux.

2580

Maintenant, ce qu'on constate, c'est un manque d'information au niveau de l'utilisation du milieu par la sauvagine. Vous comprendrez qu'on a beaucoup de données sur les effectifs, on a beaucoup de données sur les populations locales, et le parallèle au niveau national pour faire des

suivis, maintenant au niveau comportemental, si les oiseaux ont un comportement d'évitement, il va se passer quoi, ils vont éviter pour aller ailleurs, ils vont complètement délaisser le site.

2585 Il y a toutes sortes de questionnements qu'on a aucune réponse; c'est pas adressé, présentement, tout cet aspect-là, la dynamique, autrement dit la relation exploitation du parc éolien versus comportement des oiseaux migrateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Donc je présume que ça va demander un suivi.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2595 On va y arriver.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Parce que si vous pouvez accélérer, parce que je pensais pas que c'était si long, quand même; on avait prévu un dix (10) minutes. Parce qu'il y a des gens, quand même, qui dans la salle sont impatients de venir s'asseoir à votre place.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2605 Oui. Regardez, seulement pour conclure rapidement, pour les espèces à statut précaire, autrement dit les espèces qui sont visées par la LEP, la Loi sur les espèces en péril, dans le marais de Gros-Cacouna, il y a eu neuf (9) râles jaunes mâles qui ont été entendus là, ça veut dire qu'il y a des espèces en péril dans le marais de Gros-Cacouna.

2610 Il y a la présence de petits blongios, il y a pas d'inventaires spécifiques qui ont été faits; il y a des habitats avec de la quenouille, ça c'est très favorable. C'est des espèces, comme le râle jaune, qui ont un statut de préoccupation très élevé, au niveau fédéral.

2615 Il y a le bruant de Nelson, aussi, avec cent treize (113) individus d'inventoriés, dix-huit pour cent (18 %) de la population.

D'autres espèces de juridiction provinciale, mais qui sont aussi préoccupantes, entre autres le hibou des marais, faucon pèlerin, chauve-souris cendrée.

2620 Donc pour résumer l'impact sur les populations inconnues, le nombre de reproduction, alimentation et déplacement, c'est des choses à documenter.

Ici, on voit en gros les secteurs où il y a eu des espèces à statut précaire qui ont été dénombrées. Et les zones en rouge, bien entendu, vous comprendrez qu'elles sont très très près

2625 de ces secteurs-là. Les oiseaux, la caractéristique que ça a, ça reste pas permanent sur un site, ça s'en va et ça revient.

Il y a un manque d'information, aussi, au niveau des passereaux néotropicaux. On parle plus des petits oiseaux, parulines, bruants, etc., qui sont aussi – on n'a pas vraiment de données sur la nidification de ces espèces-là, sur la migration.

Soit dit en passant, l'autre parc d'éoliennes qui est en exploitation à Murdochville, une des grosses préoccupations, au niveau de ces espèces-là, c'était la grive de Bicknell, qui est une espèce néotropicale aussi, mais qui était listée comme menacée de statut fédéral.

Il y a des oiseaux aquatiques, aussi, tout ce qui est canards de mer, l'eider, la macreuse. On n'a pas vraiment d'indications sur l'impact potentiel de ça, c'est des canards qui ont un comportement vraiment spécial, ils font une vrille et puis ils s'envolent.

Il y a la migration nocturne qui est non documentée à l'heure actuelle.

En réponse à la question qui vous a été formulée je pense hier soir, actuellement, il y a deux (2) projets pilotes qui sont mis de l'avant par le Service canadien de la faune pour documenter les migrations.

Il y a un projet avec les radars météo, qui va être utilisé avec un étudiant en doctorat, qui va être piloté par un des chercheurs, Jean-Pierre Savard, du Service canadien de la faune, à l'effet de documenter la hauteur et les déplacements des oiseaux en fonction des données de radars météo. Des nuages de point, ça nous donne des bonnes indications.

Maintenant le SCF, parallèlement à ça, a acquis un radar marin et des algorithmes pour faire de l'expérimentation qui va commencer cet automne, et les protocoles sont en développement. On va expérimenter des techniques pour alimenter la thèse pour les déplacements nocturnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les résultats de ces deux (2) études-là, monsieur Bergeron, sont attendues dans combien de temps ou de mois?

PAR M. DANIEL BERGERON:

Bien écoutez, on parle plus d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'années?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2670 On parle plus d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Parfait, merci.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2680 Maintenant, une autre préoccupation qu'on a dans l'est de la province, c'est qu'on pense qu'il y a des corridors préférentiels de migration pour les canards de mer, entre autres entre la baie des Chaleurs et certains secteurs, on pense qu'il y a des axes de migration nord-sud qui existent aussi, qui sont non documentés présentement.

2685 Les impacts cumulatifs non documentés à petite échelle, bon, il y a le port méthanier qui se développe, le prolongement de l'autoroute 20 ici qui est en plan.

Maintenant à grande échelle, il est évident que là, côté impacts cumulatifs, on parle de huit (8) parcs éoliens à la grandeur de la Gaspésie, on parle de six cent cinquante (650) structures, approximativement, qui vont être érigées dans les années à venir.

2690 Pour écouter un peu, on va y aller avec les impacts cumulatifs non documentés et la gestion adaptative; c'est un concept, justement, qui fait état de suivis mais aussi qui sert de table pour aller plus loin que le suivi, en fait c'est l'acquisition de connaissances, de bonifier les mesures d'atténuation qui sont proposées, parce qu'à l'heure actuelle, même avec le parc de Murdochville, on arrive seulement à modifier ou à bonifier ce qui a été proposé; de vérifier si des
2695 mesures sont efficaces, de documenter les dynamiques de population.

Et la gestion adaptative sert de table, aussi, à d'éventuelles modifications des protocoles et des suivis que les promoteurs – on est en négociation constante, présentement.

2700 Les promoteurs, écoutez, par le biais des consultants, ont une ouverture d'esprit, on collabore ouvertement à l'élaboration des protocoles présentement, parce que c'est du nouveau pour tout le monde. En fait, il y a deux (2) ans, on était à nos premiers dossiers d'éoliennes, maintenant on a évolué avec le parc de Murdochville et je crois que le processus est enclenché pour en fait cerner la véritable problématique et les effets réels de tout ça.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a des protocoles d'entente qui sont en gestation ou il y en a de déjà prêts?

2710 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Il y a plusieurs protocoles qu'on a mis au point, conjointement, qu'on a développés avec les promoteurs.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible pour vous de les déposer à ce moment-là à la Commission?

2720 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Tout à fait, les protocoles sont disponibles, on peut les déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Parfait. Et puis vous allez nous déposer également votre présentation de cet après-midi?

PAR M. DANIEL BERGERON:

Oui, oui, tout à fait.

2730

PAR Mme JUDY DORÉ:

Et à la fin de la présentation, il y a des cartes supplémentaires que vous pourrez regarder, mais on les présentera pas cet après-midi.

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2740 **PAR M. MARC DIONNE:**

Une petite précision à apporter, ici dans la conclusion, on parle d'un manque d'information au niveau de la faune aviaire, puis on reconnaît quand même que le promoteur est en train, présentement, de répondre à certaines de ces questions-là, au niveau par exemple des inventaires de nidification de passereaux et autres.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie, messieurs.

2750

Au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au secteur Faune, est-ce que vous avez un complément d'information à nous fournir, relativement à la présentation du Service canadien de la faune? Monsieur Fournier.

2755 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

J'aurais aussi un petit Power Point en dix (10) minutes, que je pourrais vous présenter.

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dix (10) minutes, pas plus que dix (10) minutes. Parce que je pense qu'il y a quelqu'un d'autre qui voulait faire une présentation, après.

2765

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE (SECTEUR FAUNE)**

2770 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui monsieur le Président. Alors je vais vous présenter les préoccupations du secteur Faune qui sont complémentaires aux préoccupations du gouvernement fédéral.

2775 Alors je débute. Alors on a différents niveaux de préoccupations. Premièrement, la protection des habitats fauniques qui sont désignés en territoire public, c'est une préoccupation; préserver les activités récréatives associées à la faune, notamment comme des sites de mise en valeur comme le marais de Cacouna; protection des espèces affectées par les éoliennes, parce qu'on sait que les éoliennes tuent des oiseaux, tuent des chauves-souris et donc, ces espèces-là vont être affectées directement et aussi indirectement.

2780

Au niveau des oiseaux, on s'intéresse aux oiseaux de juridiction provinciale; principalement pour les migrateurs, ce sont les oiseaux de proie. Et aussi les chauves-souris.

2785 Les impacts appréhendés, et naturellement, les impacts, on les voit d'une façon cumulative, c'est sûr qu'aujourd'hui on parle d'un projet, mais comme on va le voir plus tard, la majorité de ces animaux-là vont circuler à travers plusieurs parcs éoliens et donc, les mortalités sont cumulatives, ou le dérangement aussi.

2790 Au niveau des espèces préoccupantes, alors on a les espèces qui sont en situation précaire. On a le faucon pèlerin, ou on a seulement trente (30) couples au Québec, moins de trente (30) couples au Québec qui nichent annuellement, et on en retrouve cinq (5) dans la région du Bas-Saint-Laurent, dont un qui est sur le site de la zone d'étude; au niveau de l'aigle royal, il y a cinquante-cinq (55) couples au Québec et on en retrouve trois (3) au Bas-Saint-Laurent; et au

2795 niveau du pygargue à tête blanche, on estime la population à soixante-quinze (75) à cent cinquante (150) couples, et on en retrouve sept (7) au Bas-Saint-Laurent.

2800 Prenez note que ce sont toutes des espèces qui sont en situation précaire à cause de l'action de l'homme; et les plans de rétablissement de ces espèces-là, parce que les espèces désignées, suite à leur désignation, on va produire un plan de rétablissement, et les plans de ces espèces-là mettent en place des actions qui visent à réduire les mortalités de causes anthropiques. Les objectifs de Faune Québec sont donc de réduire ces causes-là.

2805 Une autre espèce qui est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, on retrouve le hibou des marais, présent aussi dans la zone d'étude, et où on estime la population de cent (100) à deux cent cinquante (250) couples; actuellement, le rapport de situation de l'espèce n'est pas encore produit.

2810 Nous avons aussi les chauves-souris rousses, argentées et cendrées. Ce sont trois (3) espèces migratrices et donc, c'est les espèces les plus susceptibles de passer à travers les parcs éoliens. Et pour elles aussi, actuellement, les états de population ne sont pas connus.

À titre d'exemple, pour les oiseaux de proie – j'oserais pas utiliser le laser, j'ai peur d'atteindre le président...

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais de ce pas me faire petit!

2820 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

2825 Alors je vais pouvoir m'essayer. Alors au niveau de la migration printanière, donc ici vous avez, sur cette carte-là, des oiseaux, des aigles royaux et des pygargues à tête blanche qui ont été marqués par télémétrie. Lors de la période hivernale, ce sont des oiseaux qu'on retrouve donc au sud de l'état de New York, ils sont tous regroupés là, pour ces individus qui ont été étudiés.

2830 Au printemps, ils amorcent des migrations selon différents patrons, et ils vont, un petit peu à la façon d'un éventail, utiliser de grands territoires; certains vont se retrouver jusqu'au nord de l'Ontario, d'autres utilisent le Labrador, donc on voit qu'il y a une grande dispersion de ces oiseaux-là. Et c'est lors de cette migration printanière là qu'on va pouvoir, tantôt, mentionner ce qu'on observe dans la région du Bas-Saint-Laurent, tout près d'ici.

2835 Au niveau de la migration automnale, on assiste au phénomène inverse, les oiseaux qui ont niché au nord redescendent, ici ils vont rencontrer le Saint-Laurent et ils vont se déplacer vers l'ouest avant de traverser dans un endroit où le fleuve est beaucoup moins large.

2840 Ce qu'on observe donc sur ces cartes-là, il y a la présence de ces fameux corridors de migration; à cause du milieu physiographique, c'est conditionné notamment par les Appalaches, c'est des chaînes de montagnes, la présence des grandes masses d'eau à traverser, bien, les oiseaux de proie vont utiliser ces phénomènes physiques là pour se déplacer plus facilement et même, le fleuve va créer même une barrière. Ils utilisent donc, avec des petites montagnes, il y a des phénomènes de courant ascendant et aussi, il y a des phénomènes de courant thermique ou des masses d'air qui se réchauffent créent un autre courant ascendant. Donc il y a deux (2) phénomènes qui les aident à se maintenir dans les airs.

2845 Au niveau des corridors printaniers, il y a deux (2) sites de connus, de documentés au Québec, il y a un site dans la région de Vaudreuil, à Saint-Stanislas, où on observe environ trois mille (3000) oiseaux au printemps.

2850 Mais plus près d'ici, il y a le site de Saint-Fabien, où on peut observer jusqu'à sept mille (7000) oiseaux, dans les quatre (4) dernières années, et ce qu'on observe, c'est que c'est des oiseaux qui probablement contournent les Appalaches, longent le Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, plusieurs individus vont virer jusqu'à Forillon et ensuite, continuent à monter vers le nord, et au lieu de traverser le fleuve Saint-Laurent qui est trop large, ils décident de migrer vers l'ouest et vont être observés en grande concentration à Saint-Fabien, tout près d'ici.

2855 Et à Saint-Fabien, c'est un site, un corridor de migration bien connu, et les individus qui sont observés à Saint-Fabien, en grande majorité, sont observés ici. Parmi les individus qu'on observe à Saint-Fabien, phénomène intéressant, on observe plus de cent vingt (120) pygargues à tête blanche cette année, ça commence à être des chiffres importants au niveau de la population du Québec, qui passent par ce secteur-là, et une cinquantaine d'aigles royaux vont passer dans le secteur aussi. Donc c'est un site important au niveau de la biodiversité.

2865 Au niveau des milieux sensibles de notre zone d'étude, on observe ici, en hachuré sur le bord du fleuve, une série d'aires de concentrations d'oiseaux aquatiques; vous devinez pourquoi, avec la présentation précédente, que c'est des milieux qui ont des fortes concentrations et qui ont été désignés habitats fauniques avec la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

2870 On observe aussi, il y a un habitat qui est là, qui est présent, qui est l'habitat du poisson. Et à ce moment-ci, je dois vous faire part que les mesures prévues au RNI, on réalise actuellement, dans la réalisation du projet de Baie-des-Sables, que le RNI n'est pas vraiment adapté à la conception des ponceaux dans des milieux agricoles où on retrouve des parcs éoliens.

2875 On a actuellement de la difficulté à ne pas restreindre de façon importante les cours d'eau, parce que les ponceaux doivent être d'une portance très très forte, et afin de respecter les normes de construction pour l'industrie éolienne, on arrive souvent à élargir le cours d'eau ou à le rétrécir fortement. Actuellement, le ponceau semble pas vraiment être une technique efficace

2880 dans les secteurs agricoles, parce qu'on ne peut faire de grands remblais pour venir placer des ponceaux de forte dimension, sinon le champ deviendrait inaccessible en bonne partie.

En tout cas, c'est une problématique que je dois soulever, parce qu'on le vit présentement.

2885 Donc toujours au niveau de ce territoire-là, on observe, nous avons une occurrence de la chauve-souris cendrée dans ce secteur-ci, donc une espèce susceptible, deux (2) occurrences donc de sites où on retrouve...

2890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Fournier, juste pour les fins de la transcription, quand vous parlez de la chauve-souris cendrée, vous dites "les sites ici", mais est-ce que vous pourriez préciser plus, parce que sinon, moi, ça me dit pas grand-chose quand je lis "ici". Merci.

2895 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

2900 Donc on retrouve, au sud-ouest de la carte, une occurrence de chauves-souris cendrées, donc dans le secteur du port. Et tout près de ce secteur-là, on a aussi une occurrence du hibou des marais, alors que plus à l'est, près de l'embouchure de la rivière Verte, il y a aussi une autre occurrence du hibou des marais.

2905 La particularité du hibou des marais, c'est que c'est un oiseau, un chasseur nocturne, et on connaît pas les aires de chasse qu'il utilise actuellement, mais c'est quelque chose qui devra être documenté. Mais on n'a pas les réponses à ce moment-ci.

2910 Aussi, élément important, non le moindre, au site du port de Cacouna, il y a une occurrence, il y a un nid de faucon pèlerin; le faucon niche actuellement. Vous vous rappelez tout à l'heure qu'on avait très peu de nids au Québec, il y en a cinq (5) au Bas-Saint-Laurent, dans ce secteur-là donc il y a un nid, et Faune Québec demande un périmètre de cinq kilomètres (5 km) autour d'une espèce désignée, une espèce qui a le statut d'une espèce menacée, on demande un périmètre de sécurité sans éolienne de cinq kilomètres (5 km).

2915 Vous comprendrez qu'à ce moment-ci, un certain nombre d'éoliennes, environ vingt-cinq (25) éoliennes sont dans le périmètre de sécurité autour du nid de faucon pèlerin.

2920 Autre élément de problématique, il faut connaître l'aire de chasse du faucon pèlerin. Le faucon pèlerin chasse probablement, des individus sont observés jusqu'à l'embouchure de la rivière Verte, et il traverse donc tout le secteur de champ entre le nid et l'embouchure de la rivière Verte où il est observé en train de chasser.

2925 Donc j'arriverais aux conclusions. Donc au niveau des recommandations préliminaires, documenter avant de faire l'implantation d'un projet, ce qu'on voit dans la littérature, c'est de prendre des mesures pour localiser les projets aux bons endroits, éviter les sites sensibles. Donc dans ce sens-là, on devrait éviter d'avoir des éoliennes dans le rayon de cinq kilomètres (5 km) du faucon pèlerin, du nid de faucon pèlerin, protéger ses aires de chasse.

2930 On devrait aussi protéger les corridors de migration des oiseaux de proie qui, on pense, sont localisés le long du fleuve Saint-Laurent; on parle probablement d'une zone d'environ cinq kilomètres (5 km).

2935 Et on a défendu cette idée-là au niveau de la Table du plan régional de développement du territoire public, volet éolien, c'est la position de Faune Québec. Et aussi, quelques MRC ont aussi tenu compte de cette recommandation-là et ont adopté, dans des RCI éoliens, des corridors de migration pour les oiseaux de proie.

2940 Lorsque les projets sont installés en tenant compte du principe de précaution avant, donc on les a localisés aux bons endroits, naturellement on recommande un ensemble de suivis; on a besoin d'études concernant le comportement des oiseaux de proie qui traversent le parc éolien, parce que ce n'est absolument pas documenté. Malheureusement, il va falloir dénombrer les individus qui vont être atteints de mortalité, au niveau des oiseaux de proie et des chauves-souris; et on pense qu'un suivi devrait être d'une durée minimale de trois (3) ans, et c'est dans le protocole qu'on a déjà déposé à la Commission.

2945 Et on suggère que ces données soient des données publiques, parce que malheureusement, il y a des suivis de mortalité qui ont déjà été effectués mais qui ne sont pas disponibles pour le public, on pense qu'il devrait y avoir une grande transparence de l'industrie dans ce domaine-là.

2950 Finalement, on pense aussi que l'industrie éolienne devrait participer au financement des sites d'observation des oiseaux de proie, ce sont les principaux outils de suivi des tendances de population, et on a peu de sites disponibles et on en aurait besoin de beaucoup plus d'informations pour comprendre les voies de migration utilisées par ces oiseaux.

2955 J'ai terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Merci monsieur Fournier.

En fait, des recommandations, quand vous parlez pour le faucon pèlerin, qu'il devrait pas y avoir d'éoliennes dans un rayon de cinq kilomètres (5 km), est-ce que vous avez fait part de ça au MDDEP, lors de la consultation interministérielle?

2965 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

À ce moment-ci, on n'est pas à cette étape-là; on a été seulement dans une étape de recevabilité de l'étude d'impact.

2970 De notre côté, on considère toujours que ce qui nous a été déposé au niveau de la faune sous notre juridiction est incomplet, ne nous permettait pas d'avoir une vision des impacts du projet sur la faune, et on attend toujours de nouveaux inventaires, il y en a certains qui sont en réalisation, et on devra avoir toutes ces informations-là et après ça, on émettra un ensemble de recommandations au MDDEP, effectivement.

2975

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les inventaires sont produits par le promoteur, j'imagine.

2980 Monsieur Boulianne, à quelle date comptez-vous – bon, faites-nous donc un état de la situation des inventaires qui sont en cours et dans quel espace temps, finalement, vous allez déposer ces inventaires-là au ministère.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2985

Monsieur Demers répondra à cette question.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2990 Donc voici, s'il y aurait possibilité d'avoir l'acétate, s'il vous plaît. D'ailleurs c'était une des demandes que vous avez formulées, lorsqu'on a eu votre document, lundi matin. Donc on a préparé un acétate qui "sommarise", qui fait la synthèse des différentes études qui ont été réalisées, ou inventaires ou études.

2995 D'abord au niveau des informations sur la faune, la flore et les milieux humides, ça regroupe aussi les oiseaux, dans le cadre de l'étude d'impact, il y a divers organismes et ministères qui ont été consultés afin de bien documenter les aspects biologiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Monsieur Demers, est-ce que juste pour le bénéfice des deux (2) commissaires, pouvez-vous zoomer un peu plus, qu'on le voit un peu mieux, s'il vous plaît. Et voilà, merci.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3005

Excusez-moi. Donc parmi les organismes consultés, il y a eu le Service canadien de la faune, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement

3010 durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec, Pêches et Océans Canada, la Société d'histoire naturelle de la vallée
du Saint-Laurent, les clubs de chasse et pêche locaux, les banques de données au niveau des
oiseaux SOS-POP et EPOQ pour les oiseaux, les données des différents observatoires de
rapaces au Québec, les schémas d'aménagement des municipalités et MRC concernées, le Plan
de protection et de mise en valeur de la forêt privée de Rivière-du-Loup.

3015 Donc ça, c'est dès le départ, on amorce cette étude-là pour se faire identifier, auprès de
ces organismes-là, s'il y a une problématique particulière qui doit attirer notre attention. Et déjà...

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Monsieur Demers, c'est pas ça que vous ai demandé, je m'excuse, là. J'ai demandé où
en était l'inventaire, il y a des études qui sont en cours, vous faites des inventaires présentement,
où vous en êtes rendus là-dedans. C'est juste ça, la question.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3025 OK, on continue, si vous voulez.

Inventaire au niveau de l'avifaune, des oiseaux, il y a eu l'inventaire des rapaces,
passereaux en migration automnale à deux (2) stations d'observation qui ont été faites à
3030 l'automne 2004.

Inventaire des rapaces en migration de printemps, au printemps 2005...

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Non, mais monsieur Demers, juste ceux qui sont en cours.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3040 Non, mais c'est pour donner un portrait...

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Non, ça, vous allez le déposer de toute façon, il y a pas de problème.

Moi, je veux savoir les études qui sont présentement en cours, c'est de ça qu'on parle et
c'est de ça auquel monsieur Fournier faisait référence tantôt.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3050

Donc on est rendu à deux (2) types d'inventaires, dans ce cas-là, c'est les inventaires généraux au niveau de migration printanière, donc qui est la détermination d'importance du secteur en termes d'aires de repos pour les migrateurs, nombre d'oiseaux en migration. Donc ces inventaires-là se font actuellement, dans le courant du mois de mai, il y a une équipe qui est

3055

sur le terrain actuellement pour réaliser ces inventaires-là.
Et il y a les inventaires de nidification qui vont s'amorcer dès le début du mois de juin 2006, pour l'ensemble du mois de juin.

3060

Donc ça vient compléter les inventaires réalisés depuis 2004-2005 et 2006.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Donc ça va être déposé, on présume, à la fin juin, quelque chose comme ça? Vous allez réaliser en juin et les résultats de ça sont disponibles à quelle période?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3070

Ils sont produits au fur et à mesure. À titre d'exemple, on va vous déposer en début de cette semaine, même si c'est pas déjà déposé, l'inventaire des rapaces hâtifs en migration printanière.

3075

Il faut comprendre qu'on a besoin de quelques semaines pour réaliser les rapports, c'est pas simplement qu'un listing ou une énumération de données, mais il y a aussi de l'interprétation qui est faite à ce moment-là.

Donc il faut compter quelques semaines, à la fin de chacune des dates finales d'inventaires.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Demers.

3085

Maintenant, monsieur Gagnon, au niveau de la MRC, est-ce que votre Règlement de contrôle intérimaire prend en compte les corridors de migration des oiseaux?

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3090

Monsieur le Président, vous comprendrez qu'on n'a pas les ressources, à la MRC, pour tenir des inventaires et tout ça, et colliger toutes les informations qui vous ont été présentées. Mais on a essayé d'en tenir compte de manière très sommaire.

3095 On a consulté, puisque ça faisait partie des préoccupations des élus, la question des corridors de migration, c'est une évidence quand on connaît le milieu un peu, alors on s'est renseigné auprès de Faune Québec sur les secteurs à protéger en priorité. Et on nous avait parlé, à l'époque, d'un corridor de deux (2 km) à cinq kilomètres (5 km) en bordure du fleuve.

3100 Et puis compte tenu de l'aspect polémique, peut-être, éventuel de notre RCI, on est allé au minimum. On a donc protégé un deux kilomètres (2 km) au bord du fleuve, non seulement pour des raisons fauniques, mais il y avait aussi là-dedans comme justification des raisons esthétiques, récréatives, etc.

Mais on estimait que ce deux kilomètres-là (2 km), au bord du fleuve, répondait en partie aux préoccupations fauniques.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et monsieur Fournier, est-ce que cette préoccupation-là vous satisfait, dans le sens où le Règlement de contrôle intérimaire tient compte, finalement, de cet aspect de deux kilomètres (2 km) au lieu de cinq (5 km); est-ce que dans une certaine mesure, ça vous satisfait?

3110

PAR M. NELSON FOURNIER:

Oui, c'est sûr, parce que c'est certainement un début intéressant. Et dans un contexte où la connaissance parfaite n'existait pas non plus à ce moment-là.

3115

Nous en sommes tous conscients, il y aura jamais eu d'inventaires aussi nombreux pour documenter les corridors de migration qui peuvent se réaliser présentement dans toute la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, aussi, là.

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie, monsieur Fournier.

3125 Enfin, il reste peu de temps, il est déjà quatre heures et vingt-cinq (4 h 25), on va passer quand même une autre personne et ensuite de ça, on va finir par la présentation de monsieur Pierre Ouellet, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, relativement aux affaires économiques régionales.

3130 Par contre, monsieur Ouellet, je vous demanderais pas plus que dix (10) minutes, mais pas tout de suite, je vais passer une autre personne avant; mais dans votre présentation, essayez de vous tenir au strict minimum, dix (10) minutes, pas plus, d'accord? Merci.

3135

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RENÉ PELLETIER**

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

Maintenant, je vais inviter à l'avant monsieur Denis Leduc, s'il vous plaît. Monsieur Leduc est pas là.

Monsieur Pierre Lévesque? Monsieur Lévesque n'est pas là.

3145

Madame Marylène Ricard? Madame Ricard n'est pas là.

Monsieur Normand Couillard n'est pas là.

Madame Claire Bérubé.

3150

Monsieur Rémi Beaulieu.

Monsieur Georges-Guy Pelletier.

3155

Madame Lucille Bouchard.

Monsieur René Pelletier. Oui. Bonjour monsieur Pelletier.

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3160

Bonjour. Moi, je demeure à Saint-Épiphane, je suis un propriétaire de terre, et je me demande si, en 2004, quand la municipalité avait accepté quelque chose avec SkyPower – excusez-moi, je suis pas habitué à ça – avec SkyPower, oui, s'il y avait une liste de noms de personnes à aller voir pour implanter ça.

3165

Parce que chez nous, il y en a trois (3) là, il y en a cinq (5) dans un autre rang, il y en a six (6) dans une autre place; comme en haut du Quatre, il y en a une vingtaine. Là, elles sont bien.

3170

Pourquoi qu'on déplacerait pas les autres pour les mettre en ligne sur le côté ouest de la 291, qui sauverait tous les chemins de la municipalité, parce qu'ils feraient leur chemin à eux autres. C'est un peu ça, là. Je sais pas si vous comprenez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

Votre question, vous voulez savoir pourquoi qu'on prend pas les éoliennes...

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3180 On dirait quasiment que ça a été comme du favoritisme, dans le sens mon cousin et puis mon frère en veut. Vous comprenez un peu ma question?

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Oui, je comprends votre question. Monsieur Pelletier, bon, laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Je vais transmettre la question au promoteur, mais auparavant je vais vous dire que je ne pense pas, en tout cas je vais demander au promoteur de nous expliquer le processus, je ne suis pas certain qu'au départ, lorsque le promoteur a envisagé de faire un développement à Saint-Épiphanie, qu'il se soit mis de connivence avec la municipalité pour choisir certaines personnes.

3190

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3195 Non, c'est pas ça que je dis. Mais peut-être, vu que ça ressemble à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, vous le dites pas, mais vous dites "peut-être".

3200

PAR M. RENÉ PELLETIER:

Non, non, mais sous toutes réserves, ça ressemble un peu à ça, parce que pourquoi faire dix (10) lignes pour rabouter ça, quand tu peux y aller en longueur et avec un chemin à eux autres, qui briserait pas nos chemins.

3205

Parce que moi, ma maison est à peu près à quatre pieds (4 pi) du chemin, ils ont tout mis ça collé, c'est pas moi qui a fait ça, c'était là, c'était de même.

3210 Et je sais pas, la logique est pas là, de la manière que ça marche, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va demander au promoteur de nous expliquer tout le processus du choix – non, on commence par une et après ça, on va revenir à l'autre.

3215

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3220 Ça complète mon affaire. C'est qu'il y a une van qui a passé en avant de chez nous, jeudi passé, et ils ont parti avec le fil de téléphone et la corde à linge. Et là, je m'imagine que les grosses affaires, ça passera pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 Parfait, d'accord, monsieur Pelletier.

Monsieur Boulianne, pouvez-vous expliquer le processus de la localisation des emplacements éventuels à Saint-Épiphan, s'il vous plaît; et pourquoi, finalement, on les met pas toutes entre le quatrième rang et le cinquième rang, finalement, c'est ce que je comprends.

3230

PAR M. RENÉ PELLETIER:

Qui ferait le bonheur de tout le monde, s'il y a un projet qui a lieu, là.

3235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que je dois vous dire, monsieur Pelletier, que les membres de la Commission et également les analystes, la semaine dernière, nous avons visité entièrement chacun des rangs, des petits rangs, également la route des Sauvages, etc. Donc la Commission a quand même fait une tournée appréciable, non seulement de Saint-Épiphan mais également dans toutes les autres municipalités, c'est-à-dire Saint-Arsène, Cacouna et L'Isle-Verte.

3240

Maintenant, je laisse la parole à monsieur Boulianne.

3245 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Merci monsieur le Président.

Bon, au niveau du choix d'implantation des éoliennes, bon, vous avez parlé un peu plus tôt de 2004, une démarche qui avait été faite avec la municipalité, à ce moment-là il y avait aucune démarche faite avec les propriétaires, aucune démarche personnelle.

3250

Au cours de 2004-2005, des tours de mesures de vent ont été installées, des statistiques ont été sorties, ont été compilées, ont été combinées avec toutes les autres informations disponibles auprès du gouvernement, au niveau des statistiques du vent, et on a déterminé les zones où il y a un potentiel de vent intéressant. Ça, c'est une chose.

3255

3260 Donc les choix d'implantation d'éoliennes se sont faits pour des raisons techniques, et non favoritisme, et non parce que c'est des gens qu'on connaît ou quoi que ce soit. C'est vraiment pour des raisons techniques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Monsieur Boulianne, est-ce que vous pourriez expliquer, pour le bénéfice des gens qui sont dans la salle, en quoi consiste une tour de vent.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3270 Bon, une tour de vent, c'est une tour de quatre-vingts mètres (80 m) qui représente la hauteur d'une éolienne, où c'est qu'il y a des mesures de vent qui sont faites à la hauteur maximum, une hauteur inférieure et une hauteur un petit peu plus basse, qui nous permet de savoir le comportement du vent à un endroit précis, savoir aussi le laminage, connaître le laminage, c'est-à-dire est-ce que le vent a une vitesse constante sur toute sa hauteur ou est plus élevé, est plus intense à une certaine hauteur et diminue beaucoup en s'approchant au niveau du sol.

3275 Ça fait qu'avec les données qu'on a recueillies, combinées avec les données disponibles aussi auprès du gouvernement, ce qui nous permet de faire notre modèle mathématique qui permet de faire une implantation des éoliennes. Ça, c'est un critère, il y a le critère du vent.

3280 Un autre critère, après ça, c'est d'avoir l'accord des propriétaires. C'est sûr qu'il y a des secteurs qui sont plus favorables, mais comme j'ai mentionné à plusieurs reprises, on n'a pas de pouvoir d'expropriation, il faut y aller avec l'accord des propriétaires. C'est un autre élément.

3285 Et puis aussi, il y a des distances à respecter, distances à respecter par rapport aux limites de propriétés, par rapport aux chemins publics, distances à respecter aussi au niveau des éoliennes entre elles; si on les corde une à côté de l'autre, bien, il se fait une certaine turbulence entre les éoliennes, une perte d'efficacité et là, ça devient un projet qui est moins viable économiquement, si elles sont trop tassées une de l'autre.

3290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À quelle distance minimale, finalement, qu'il faut que les éoliennes soient, pour pas qu'il y ait de perturbation?

3295 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3300 Bon, c'est variable tout dépendant des localisations, mais je vous dirais, de façon générale, trois cent cinquante mètres (350 m), c'est à peu près le minimum qu'on peut aller.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boulianne.

3305 Votre deuxième question, monsieur Pelletier.

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3310 Deuxième question, si ça reste comme c'est là, vu qu'il y en a trois (3) là, moi je suis là, mon voisin est là, il en a pas, lui en a pas, l'autre en a six (6), est-ce que c'est pour une idée future qui est de tout rejoindre ces lignes-là. On parle de quatre-cinq (4-5) ans, peut-être plus tard, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 OK. Est-ce que vous envisagez dans le futur, monsieur Boulianne – si je comprends bien votre question, monsieur Pelletier, à savoir est-ce qu'il y aura des éoliennes qui se rajouteront finalement dans le décor, dans trois (3) ans, dans quatre (4) ans ou dans cinq (5) ans.

3320 **PAR M. RENÉ PELLETIER:**

C'est que de la manière que c'est installé, ça ressemble à ça. Dans le deuxième rang, on pourrait en mettre plus, dans le troisième, on pourrait en mettre plus.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va laisser le promoteur répondre, monsieur Pelletier, parce que je pense pas que ce soit vous qui ayez travaillé sur le dossier; mais laissons le promoteur répondre à la question qui vous intéresse.

3330

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3335 Oui. C'est sûr que moi, je peux vous confirmer qu'il y a rien, dans la planification du côté de l'entrepreneur, pour rajouter des éoliennes dans un avenir de cinq (5) ou dix (10) ans, il y a absolument rien dans la planification.

3340 Et puis au niveau de l'implantation des éoliennes, vous avez parlé qu'il y en a peut-être trois (3) à un endroit, cinq (5) à un endroit, c'est sûr que dans le meilleur des mondes, ce serait de les mettre dans une ligne droite, dans un secteur donné, mais techniquement, pratiquement, c'est quelque chose qui est pas toujours évident. Il faut avoir l'accord des propriétaires.

Vous parliez précédemment du secteur au sud du rang Quatre, qu'il y a une bonne ligne d'éoliennes, c'est un secteur qui est assez propice, mais à d'autres endroits, bon, il y a des terres

3345 agricoles qui sont en culture, qu'il faut pas mettre d'éoliennes dans le milieu des terres agricoles.
Donc ça peut amener, des fois, une localisation qui est un petit peu moins rectiligne, un peu plus anarchique. Dans certains cas, on peut pas passer à côté de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 Merci, monsieur Boulianne.

PAR M. RENÉ PELLETIER:

3355 Du côté ouest de la 291, c'est du bois à peu près vingt kilomètres (20 km), je pense; ça fait qu'on détruit pas les terres. Comme le projet est présentement, là, ça détruit plus de terres, la dévaluation.

3360 Moi, je suis piégé, j'en ai trente-cinq (35) autour; quoi qu'elle va avoir l'air, ma terre, je le sais pas, et il y a pas personne je pense qui peut me répondre là-dessus, présentement. Dévaluation, on parle peut-être de cent mille (100 000 \$) de dévaluation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez fait faire des études ou est-ce qu'il y a des études existantes sur le fait d'avoir une dévaluation d'une terre par rapport à une qui n'a pas d'éoliennes.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3370 Monsieur Frenet va répondre à cette question.

PAR M. ANDRÉ FRENET:

3375 Monsieur le Président, ce qu'on a fait, il y a pas d'études comme telles qui existent actuellement, ce qu'on a fait, on a contacté les évaluateurs agréés actuellement qui gèrent le rôle foncier de Murdochville, de Saint-Ulric et Saint-Léandre, justement pour entre autres explorer avec eux cette question-là.

3380 A priori, ce qu'ils nous ont indiqué dans les deux (2) cas, c'est qu'il était selon eux pour l'instant difficile de déterminer de façon précise s'il pourrait y avoir un impact.

3385 Comme de la façon que ça fonctionne, entre autres, au niveau de l'évaluation foncière des propriétés de ce type-là, on fonctionne par la méthode de la parité, finalement, on compare des contrats dans un secteur donné pour voir comment le marché évolue, et dans les deux (2) cas, ce qu'ils nous ont mentionné, il est très difficile de départager pour l'instant des phénomènes plus globaux de marché foncier, donc de toutes sortes de facteurs, d'ouvertures ou de fermetures

d'usines, ou différents projets, et d'isoler spécifiquement une augmentation ou une baisse de valeur de la propriété qui découlerait spécifiquement de l'existence d'éoliennes à proximité.

3390 Bref, il y a pas d'études pour l'instant, et les évaluateurs consultés, actuellement, pensent que ce serait très difficile d'avoir ça de façon précise en l'associant au phénomène de l'éolien comme tel, par rapport à tous les autres facteurs qui viennent influencer l'évolution d'une valeur foncière.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Frenet.

Merci monsieur Pelletier. Et maintenant...

3400

PAR M. RENÉ PELLETIER:

Ma première idée, qui était de les mettre en ligne en haut du Quatre, ça éliminerait le problème à Saint-Épiphane, il y en aurait plus de chialage! Merci.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Pelletier. Monsieur Pelletier, vous pouvez nous faire part de votre opinion par exemple lors de la deuxième partie d'audience, en écrivant votre mémoire, et j'espère que vous allez le faire.

3410

PAR M. RENÉ PELLETIER:

Oui? Merci.

3415

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Pelletier.

3420

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION**

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Ouellet, Pierre Ouellet, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de nous faire sa présentation.

3430 **PAR M. PIERRE OUELLET:**

Monsieur le Président, je vous présente cet après-midi un document qui a été produit par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec notre ministère. C'est un portrait économique, un bref portrait économique de la région.

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ouellet, pouvez-vous vous rapprocher du micro, parce qu'on vous entend mal, s'il vous plaît.

3440

PAR M. PIERRE OUELLET:

Ce n'est pas un document qui est produit expressément pour faire une évaluation économique, des retombées économiques du secteur éolien.

3445

Le Bas-Saint-Laurent, c'est vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km²), trois cent vingt kilomètres (320 km) baignés par le fleuve Saint-Laurent, un territoire profond de cinquante (50 km) à cent kilomètres (100 km), parsemé de lacs, de rivières.

3450

Deux cent mille (200 000) habitants, dont près de soixante-quinze pour cent (75 %) vivent à proximité du fleuve.

Cent dix-sept (117) municipalités regroupées dans huit (8) MRC. Les principales agglomérations sont Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane.

3455

Le taux d'activité pour 2005, c'est cinquante-neuf point trois pour cent (59,3 %) par rapport à soixante-six point six (66,6 %) au Québec; le taux d'emploi, cinquante-quatre point trois pour cent (54,3 %) par rapport à soixante point deux (60,2 %); le taux d'assurance emploi, huit point cinq pour cent (8,5 %) en 2005 par rapport à huit point deux pour cent (8,2 %); le revenu personnel, en 2004, était de vingt-quatre mille cent quatre-vingt-huit (24 188 \$) versus vingt-huit cent cent quatre-vingt-quinze (28 595 \$) pour le Québec.

3460

Les perspectives démographiques en 2026 sont une réduction de neuf point neuf pour cent (9,9 %) versus neuf point trois pour cent (9,3 %) pour le Québec.

3465

À titre d'indication, j'ai des données qui indiquent la disparité régionale au niveau du Bas-Saint-Laurent; c'est des données qui sont de janvier 2006. Le taux d'assurance emploi pour la Matapédia, quinze point deux pour cent (15,2 %); Matane, quatorze point six pour cent (14,6 %); les Basques, douze point cinq pour cent (12,5 %); le Témiscouata, douze pour cent (12 %); la Mitis, dix point huit pour cent (10,8 %); Rimouski-Neigette, neuf point un pour cent (9,1 %); Rivière-du-Loup, huit point huit pour cent (8,8 %); Kamouraska, huit point cinq pour cent (8,5 %).

3470

Le Bas-Saint-Laurent, pour le total, dix point huit pour cent (10,8 %) pour le Bas-Saint-Laurent versus cinq point neuf pour cent (5,9 %) pour le Québec.

3475 Ce qu'on disait tout à l'heure, c'est que le développement se fait le long du littoral, et on a un indicateur ici.

3480 La scolarité, en 2001, était, pour diplôme d'études secondaires, était de cinquante-cinq point quatre pour cent (55,4 %) versus quarante-six point sept pour cent (46,7 %) pour le Québec; le secteur primaire, sept point huit pour cent (7,8 %) versus deux point trois pour cent (2,3 %) pour le Québec; secteur secondaire, dix-neuf point trois pour cent (19,3 %) versus vingt et un point six pour cent (21,6 %); et le secteur tertiaire, soixante-treize pour cent (73 %) versus soixante-seize pour cent (76 %).

3485 Les Bas-Laurentiens ont souvent dû trouver des pistes originales de développement, la mise en commun des expertises, la conciliation des intérêts privés et publics, le développement d'une habitude de concertation et une vision claire pour 2000-2015.

3490 Le tissu économique de la région, on dit que c'est la plus diversifiée à l'extérieur des grands centres urbains, maintenant tournée vers l'innovation et les secteurs porteurs de développement, notamment les sciences et technologie de la mer, secteur en émergence ayant plus de six cents (600) emplois dédiés à la recherche et au transfert technologique dans plus de dix (10) centres; tourbes et minéraux non métalliques, mille (1000) emplois dans vingt (20) entreprises; transformation des produits du bois, des pâtes et papiers, cinq mille huit cents (5800) emplois, cent soixante-cinq (165) entreprises; matériel de transport et produits métalliques, trois mille (3000) emplois, cent (100) entreprises; agroalimentaire, deux mille deux cents (2200) emplois dans quatre-vingts (80) entreprises; les nouvelles technologies de l'information et des communications, mille cinq cents (1500) emplois dont douze cents (1200) pour Telus, pour un total de vingt-six (26) entreprises; l'énergie éolienne, environ deux cents (200) emplois.

3500 Le Bas-Saint-Laurent compte plus de cinq cents (500) entreprises manufacturières, dont quarante pour cent (40 %) exportent régulièrement, trente-six pour cent (36 %) possèdent un fort potentiel à l'export, et vingt-quatre pour cent (24 %) possèdent un intérêt.

3505 La valeur d'expédition manufacturière hors Canada est de sept cent trente-six millions (736 M \$), en 2003. Les principaux sont le Québec et le Canada pour vingt et un point cinq pour cent (21,5 %), l'international, soixante-dix-huit point cinq pour cent (78,5 %). De ce pourcentage, quatre-vingt-sept pour cent (87 %) aux États-Unis, six point cinq pour cent (6,5 %) au Mexique et en Amérique du Sud, cinq point cinq pour cent (5,5 %) à l'Union européenne, trois pour cent (3 %) vers les autres pays.

3510

Une expertise en sciences de la mer, logistique du transport, horticulture, environnement, traitement et assainissement des eaux et contrôle de qualité.

3515 Les principales industries exportatrices sont l'industrie du bois, le bois à valeur ajoutée dans les planchers, le bardeau de cèdre, les clôtures, fenêtres, maisons usinées, poutrelles, bois traité à haute température, meubles et armoires de cuisine, composantes de meubles et moulures.

3520 L'industrie des pâtes et papiers.

L'industrie bioalimentaire sont lait, viande de porc, les pommes de terre de semence, viande ovine et exotique et les produits de l'érable.

3525 Industriel et matériel de transport et des produits métalliques, l'industrie de la tourbe et des produits minéraux non métalliques, la tourbe, l'ardoise, la transformation des diamants.

3530 Des recherches profitables. Les institutions du Bas-Saint-Laurent investissent dans le développement du savoir; nous générons de plus en plus de richesse avec de moins en moins de ressources. Par exemple la forêt, on a recourt à l'innovation pour la mise au point et la commercialisation des produits à valeur ajoutée, l'écologie, l'utilisation de la tourbe pour traiter les eaux usées, et au niveau de la santé, l'exploitation du potentiel curatif des organismes marins.

3535 Le développement du Bas-Saint-Laurent repose sur plusieurs institutions publiques de savoir scientifique et de centres de transfert technologique.

3540 Au niveau des sciences et technologie de la mer, on dénombre l'Institut Maurice-Lamontagne, l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, le Centre de recherche sur les biotechnologies marines, le Centre interdisciplinaire de développement de la cartographie des océans, l'Institut maritime du Québec et Innovation maritime.

3545 Au niveau agro et bioalimentaire, on dénombre l'Institut de technologie agroalimentaire, Campus de La Pocatière, le Centre de développement bioalimentaire du Québec, le Centre de l'expertise en production ovine du Québec, le Centre québécois d'expertise en production porcine.

3550 Dans les sciences et techniques physiques, on dénombre le Centre spécialisé de technologie physique du Québec, le Centre de photonique du Québec, le Centre national du transport en commun.

Et au niveau du diamant, on a un Centre canadien de valorisation du diamant.

3555 Au niveau de la forêt et de l'acériculture, il y a la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, les Services de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers et le Centre d'expérimentation de transfert technologique en acériculture.

Au niveau du patrimoine, vous voyez, c'est un Centre d'expertise en conservation et mise en valeur du patrimoine rural.

3560 Les projets importants pour la région, Énergie Cacouna, le port méthanier, ça représente un milliard (1 G \$) avec trente-cinq (35) emplois, dont deux mille (2000) en construction.

3565 Au niveau des parcs éoliens, il y a trois (3) parcs éoliens annoncés, pour des investissements totaux de sept cents millions (700 M \$), trois cent (300) emplois dont deux cent cinquante (250) en construction.

Marmen énergie, une usine de fabrication de tours éoliennes, de vingt-cinq millions (25 M \$), avec une création de cent soixante (160) emplois.

3570 Composite VCI, fabrication de capots et nacelles, un million (1 M \$) pour trente (30) emplois.

3575 Les secteurs d'avenir. Longtemps centrées sur l'agriculture et la forêt et maintenant tournées vers l'innovation, les sciences et technologie marines, les tourbes et technologie agroenvironnementale, habitat, construction, énergie éolienne, agroalimentaire, écotourisme, matériel de transport et produits métalliques, les nouvelles technologies de l'information et des communications, et la taille des diamants.

3580 Au niveau de l'éducation, on a un réseau d'écoles primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle à la grandeur du territoire, notamment cinq (5) cégeps, à La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Amqui; l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, Campus de La Pocatière; l'Institut maritime du Québec; le Conservatoire de musique de Rimouski; et l'Université du Québec à Rimouski.

3585 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Je vous remercie, monsieur Ouellet.

Il nous reste peut-être un petit peu de temps, je vais voir, il restait deux (2) personnes, je sais pas s'il y en a une des deux (2) qui est ici présentement.

3595 Monsieur Philippe Dionne, non. Et il y a madame Anne Bernier, non.

Parfait, je garde quand même ma liste, et nous allons arrêter pour l'instant et nous continuerons ce soir à compter de dix-neuf heures (19 h), et avec une présentation de la Société Radio-Canada.

3600

Et après la pause, il y aura la simulation de bruit par le promoteur.

3605

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MAI 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3610

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3615